

Réunion économie de La

n° 129 mars 2007

4 € 50



Emploi, chômage, minima sociaux

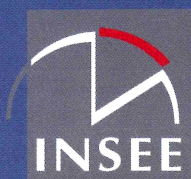
Emploi, chômage, minima sociaux

300 000 "chikungunyés"

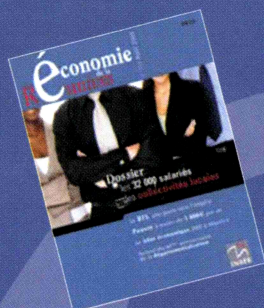
Les **jeunes** et la **drogue**

L'agriculture à La Réunion,
en Europe et dans le monde

Maurice crée le **Seafood Hub**

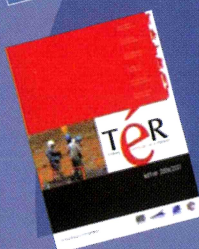


La nouvelle ligne éditoriale



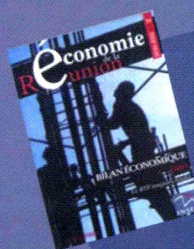
La revue

Des thèmes variés, une présentation claire et illustrée



Le Tableau économique de La Réunion

Chaque année à la rentrée, toutes les données socio-économiques à jour



Les HORS SERIE

Un sujet traité à fond, dans un format pratique

En vente dans la plupart des kiosques et des librairies de La Réunion

DIRECTION RÉGIONALE DE L'INSEE À LA RÉUNION

Organigramme

DIRECTEUR RÉGIONAL

Jean GAILLARD

SERVICE DES ETUDES ET DE LA DIFFUSION

Division études
Division Comptes économiques
Division Documentation-Information-Promotion
Division Offre éditoriale

Claude PARAIN
Nelly ACTIF
Nadine JOURDAN
Jean-Claude AUGUSTE
Colette BERTHIER

SERVICE STATISTIQUE

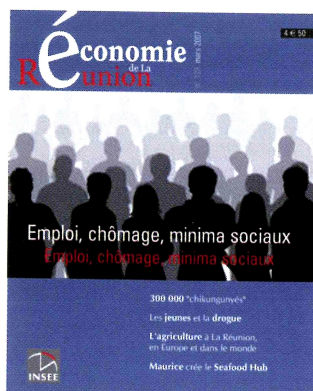
Division Statistique d'entreprises
Division Répertoire d'entreprises
Division Statistiques Démographiques et Sociales
Division "Estimations Localisées d'Emploi"
Division "Système d'Information Géographique" (SIG)
Division Indice des Prix à la consommation
Centre de Ressources Interdirectionnel Enquêtes Ménages DOM

Olivier FAGNOT
Bertrand HOARAU
Hugues THUONG-HIME
Véronique DAUDIN
Michel BRASSET
Daniel AH-SON
Elisabeth LESPINE
Gilles GRENECHE

SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES RESSOURCES

Division "Formation et gestion du personnel"
Division Services Généraux
Division Ressources Informatiques
Communication interne et externe

Michel GALANT
Régis VASLIN
Pascal PRADEL
Georges INFOSSO
Paul CANAGUY



Réunion

Revue trimestrielle de l'Institut national
de la statistique et des études économiques
ISSN 0750-0769

Directeur de la publication : **Jean GAILLARD**
Rédactrice en chef : **Colette BERTHIER**
N° 129 - mars 2007 - Code SAGE : ECOR12984
Conception graphique : **Marie-Andrée THAZAR**
Image de couverture : **Fotolia**
Imprimerie : **Print 2000**
Dépôt légal n° 185 - Mars 2007

© INSEE-2006 - reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.
Autorisation préalable pour toute diffusion par voie électronique.

édito

Colette Berthier



Panorama social

La tendance à la baisse du taux de chômage se confirme sur la période 2000-2006. Des seuils symboliques ont été franchis : moins de 100 000 chômeurs en 2005, le taux de chômage à moins de 30 % en 2006. La situation s'améliore, elle reste cependant préoccupante.

Pour beaucoup de chômeurs, les chances de trouver du travail sont minces. Si trois jeunes diplômés sur quatre trouvent un emploi en moins d'un an, près de 40 % des chômeurs sont à la recherche d'un emploi depuis plus de trois ans.

Près d'un tiers des chômeurs n'ont jamais eu d'emploi régulier. Plutôt jeunes et sans diplôme, ils sont en grande difficulté d'insertion. Les travailleurs non qualifiés enchaînant les emplois précaires, souvent des contrats aidés, forment un autre tiers. Les hommes d'âge moyen, licenciés de leur secteur d'activité, notamment le BTP, forment un autre groupe important. Dans tous ces cas le déficit de formation est un handicap majeur.

Chômage et sous-emploi expliquent l'importance prise par le système des minima sociaux qui assure à chaque personne un revenu minimal. Les différentes prestations qui le composent totalisent environ 150 000 allocataires qui font vivre environ 300 000 personnes.

Les personnes ayant contracté le chikungunya sont également au nombre de 300 000. Pure coïncidence, car toutes les catégories sociales ont plus ou moins été touchées. La contamination a été plus intense en habitat individuel et dans la microrégion Est. Ce sont les personnes âgées qui ont payé le plus lourd tribut.

Une bonne nouvelle pour finir : malgré la présence récurrente de l'alcool et du zambé dans les colonnes des faits divers, il semble bien que la jeunesse réunionnaise fasse un usage relativement modéré des produits psychoactifs.

Pour faire part de votre avis sur les articles publiés ou sur la nouvelle ligne éditoriale : lettre-info-reunion@insee.fr

Pour consulter le site internet de l'Insee : www.insee.fr

sommaire

4

société

- Emploi, chômage, minima sociaux
 - > Des actifs plus nombreux au travail
 - > Typologie des chômeurs : six trajectoires et peu de perspectives
 - > 150 000 allocataires au régime des minima sociaux
- La croissance démographique toujours soutenue par la natalité
- Fin 2006, 300 000 personnes avaient été atteintes par le chikungunya
- Tabac, alcool, cannabis, moins consommés par les jeunes à La Réunion

13

en bref

- > L'évaluation des élèves de 6^e, l'emploi, les logements autorisés

économie 22

- Les exploitations agricoles de plus en plus professionnelles
- La libéralisation mondiale des échanges agricoles
- Les aides européennes assignent de nouvelles fonctions à l'agriculture

28

océan Indien

- Maurice crée le Seafood Hub, un centre d'activité dédié à la pêche

statistique 32

- Les produits sur mesure permettent de diffuser des tableaux inédits

Des actifs plus nombreux au travail

Depuis 2001, la hausse de la population active est toujours vive, mais moindre que durant la décennie précédente.

La création d'emploi s'avère exceptionnelle par son ampleur sur une période longue de cinq années. Ce renversement de tendance a permis une baisse du nombre de chômeurs et a fortiori du taux de chômage.

En 2006, le **taux de chômage** est évalué à 29,1 % de la population active. Descendant au-dessous du seuil de 30 % pour la première fois depuis 1993, ce résultat a marqué les esprits. À la fin des années 90, le marché de l'emploi présentait un déséquilibre impressionnant. Le taux de chômage culminait à 37,7 % en 1998 et 1999. Pendant la décennie 90, la hausse moyenne annuelle du nombre d'actifs (+ 7 300/an) avait dépassé largement celle de la création d'emplois (+ 3 000/an). Au début de ce millénaire, une baisse significative du taux de chômage semblait un défi "impossible à relever" face à la pression démographique constante et à l'étroitesse de l'économie réunionnaise.

Actuellement, la pression démographique est encore vigoureuse, puisque la croissance annuelle de population est de 1,55 % par an depuis le début de ce siècle. Conjugée au vieillissement de la population, on assiste à une croissance de la population en âge de travailler, les 15-64 ans, encore plus forte : + 1,8 % par an. Cette **population en âge de travailler**, 528 000 individus au

deuxième trimestre 2006, est composée de personnes ayant un emploi (salariés ou non salariés), de chômeurs et d'inactifs (étudiants, retraités, femmes au foyer, etc.). Les personnes ayant un emploi et les **chômeurs** forment la population active.

Une population active toujours croissante

En juin 2006, la population active réunionnaise, mesurée au sens du Bureau International du Travail (BIT) comprend 322 000 personnes âgées de 15 à 64 ans. Depuis 2001, elle s'est accrue de 5 400 personnes par an, soit un taux de 1,8 %. L'accroissement se poursuit donc à un rythme élevé, mais nettement moindre que celui observé sur la période 1993-2000 (+ 2,9 % par an).

Les phénomènes démographiques expliquent à eux seuls l'accroissement de la population active en nombre. Le **taux d'activité** moyen des 15-64 ans stagne. Il est de 60,9 % au deuxième tri-

Évolution de l'activité, de l'emploi et du chômage de 2001 à 2006 et de 1993 à 2000

	2001	2006	Évolution moyenne annuelle 2001-2006		Évolution moyenne annuelle 1993-2000	
			en nombre	taux d'évolution	en nombre	taux d'évolution
Population âgée de 15 à 64 ans	483 600	528 200	8 900	1,8 %	7 700	1,8 %
Actifs	294 600	321 700	5 400	1,8 %	7 300	2,9 %
- occupés	196 200	227 800	6 300	3,0 %	3 000	1,8 %
- chômeurs	98 400	93 900	- 900	- 0,9 %	4 300	5 %
taux d'activité (%)	60,9	60,9	///	///	///	///
taux d'emploi (%)	40,6	43,1	///	///	///	///

Source : Insee, enquête emploi Dom

mestre 2006 et rejoint son niveau de 2001 après avoir diminué en 2003 et 2004. Il reste bien en deçà du niveau métropolitain (69,1 % en 2005). Entre 1993 et 2000, il progressait de 0,6 point par an.

Le **taux d'activité** des jeunes de 15 à 24 ans passe de 32,9 % en 2001 à 35,1 % en 2006. Malgré le prolongement des études, qui maintient des jeunes dans la population inactive et le départ de certains d'entre eux vers la métropole, nombreux sont ceux qui se présentent sur le marché du travail réunionnais. C'est essentiellement chez les jeunes femmes que les taux d'activité ont augmenté le plus (+ 0,5 point par an au cours de la période). Rappelons que ce taux avait diminué au cours de la période précédente. Actuellement un actif sur six a moins de 25 ans.

Globalement le taux d'activité des femmes a stagné entre 2001 et 2006 ; il se maintient au-dessous de 53 %. Cette situation fait suite à une progression de 0,9 points par an au cours de la période 1993-2000. On peut s'interroger sur cette absence d'évolution car le développement des emplois tertiaires, les changements de structure familiale, l'évolution des modes de vie, auraient dû inciter plus de femmes à se porter sur le marché du travail.

Très forte augmentation des emplois

Le fait nouveau de ces cinq dernières années, c'est la forte création d'emplois même si l'évolution moyenne masque des évolutions annuelles contrastées. Environ 6 300 emplois supplémentaires ont vu le jour en moyenne chaque année, du deuxième trimestre 2001 au deuxième trimestre 2006, soit un taux d'augmentation de 3 % par an.

L'essor de l'emploi est, avant tout, soutenu par la croissance de l'économie : le taux de croissance du PIB en volume est de 4,5 % en moyenne annuelle sur la période 2001-2005. L'emploi salarié dans le secteur privé marchand contribue aux deux tiers de la création nette d'emploi (4 100 emplois en moyenne chaque année). En fin de période, le secteur du BTP, avec les chantiers publics et la construction de logements, est dynamique et créateur de nombreux emplois. Il entraîne dans son sillage les secteurs des services aux entreprises et des transports.

L'emploi non salarié progresse, en moyenne, de 2,1 % par an. La fonction publique a encore recruté en début de période (+ 3 400 emplois de 2001 à 2003). Les emplois aidés ont fortement progressé en tout début et en toute fin de période avec la mise en place du plan Borloo. Cette dernière composante est fragile et tributaire des politiques publiques. En attestent les fortes variations, à la baisse ou la hausse, observées d'une année sur l'autre.

Le **taux d'emploi** progresse de 0,5 point en moyenne annuelle sur la période.

Un chômage en recul

Les données annuelles d'évolution entre actifs et inactifs, chômeurs et travailleurs ont été totalement bouleversées depuis 2001. La création d'emploi, conjuguée à la quasi-stagnation des taux d'activité, a permis d'absorber plus que le flux annuel des 5 400 personnes supplémentaires arrivant sur le marché du travail. Elle a contribué à diminuer le stock de chômeurs (- 900 par an). Si les taux d'activité avaient continué leur hausse, le nombre de chômeurs aurait stagné voire légèrement augmenté.

En juin 2001, il y avait 98 400 chômeurs au sens du Bureau International du Travail (BIT) âgés de 15 à 64 ans. En juin 2006, ils sont 94 000. Bien que satisfaisante, cette baisse ne doit pas faire perdre de vue que le taux de chômage reste à un niveau encore très élevé, plus du triple de celui de la métropole.

Bruno **BALLY**,
chargé des études sur l'emploi

Nelly **ACTIF**,
chef de la division "études"

Définitions et champ de l'étude

L'enquête annuelle sur l'emploi permet de mesurer depuis 1993 le chômage et l'emploi au sens du Bureau International du Travail (BIT). Elle a été renouvelée en 2001. L'étude est menée sur la "**population en âge de travailler**".

Un **chômeur** au sens du BIT est une personne âgée de 15 ans ou plus qui est sans emploi, disponible, et cherche activement un emploi ou a trouvé un emploi qui commence ultérieurement.

Le **taux de chômage** est la proportion du nombre de chômeurs par rapport au nombre d'actifs (occupés + chômeurs).

Le **taux d'activité** est la proportion des actifs (occupés + chômeurs) dans la population correspondante.

Le **taux d'emploi** est la part des personnes ayant un emploi dans la population du même âge.

L'écart se creuse entre les diplômés et les autres

La baisse du chômage est surtout sensible chez les diplômés. Sur les cinq dernières années, les écarts entre les diplômés et les autres se sont creusés. Le nombre de titulaires d'un diplôme supérieur ayant un emploi a augmenté de 8 % par an en moyenne chez les 15-64 ans, celui des titulaires du bac de près de 6 %, tandis que celui des non-diplômés est quasiment resté stable. En 2006, parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans sans diplôme ou n'ayant que le BEPC ou le Brevet des collèges, un tiers des actifs ne trouve pas d'emploi.

Typologie des chômeurs : six trajectoires et peu de perspectives

Circonstances

Les circonstances de recherche d'emploi expriment les causes qui ont fait basculer des travailleurs dans le chômage ou qui ont maintenu hors du marché de l'emploi ceux qui aspiraient à y entrer.

Dans un premier groupe, on trouve ceux qui ont quitté leur emploi suite à une démission ou bien un licenciement. Ces types de circonstances sont plus fréquents dans les secteurs tel que le commerce, la construction, les services aux entreprises ou l'industrie, qui sont des secteurs à dominante masculine.

Par opposition, on trouve dans un second groupe des chômeurs qui viennent de terminer un emploi à durée limitée ou bien qui n'ont jamais eu d'emploi régulier. Un tel groupe, de par sa taille importante, est très représentatif de la situation actuelle de l'emploi. Quand on évoque les contrats à durée limitée, cela implique entre autre tous les contrats du type "emploi aidé" notamment dans les secteurs de l'éducation, santé, action sociale ou de l'administration. On note par ailleurs le nombre important de femmes dans ce groupe.

L'analyse de données fait apparaître deux groupes principaux parmi les chômeurs : les personnes d'âge moyen qui restent cantonnées dans des emplois épisodiques et les jeunes sans diplôme qui n'arrivent pas à entrer sur le marché du travail. Les chômeurs diplômés sont rares, ce sont des jeunes qui trouvent assez rapidement du travail après leurs études.

Le nombre de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) demeure élevé à La Réunion et se situe aux alentours de 94 000 au premier semestre 2006. Au-delà du constat quantitatif, il est important de mieux connaître ces personnes à la recherche d'un emploi. Grâce aux données de l'enquête emploi 2005-2006, une typologie des chômeurs a pu être réalisée. Elle a permis de définir six groupes de chômeurs qui se distinguent par l'âge, le niveau de diplôme, le sexe et les circonstances qui les ont amenés à rechercher un emploi.

Un seul groupe de chômeurs est presque exclusivement constitué de jeunes de moins de 25 ans. Ces jeunes, généralement diplômés, font leurs débuts sur le marché de l'emploi et ne représentent que 6 % de l'ensemble des chômeurs. Ils viennent d'obtenir, pour 53 % d'entre eux, un diplôme de niveau baccalauréat ou plus. Sans expérience ni formation qualifiante, les jeunes diplômés ne possèdent face aux employeurs que leur diplôme comme atout. Cependant on note

que ce type de chômage n'est que de courte durée : moins d'un an dans 73 % des cas, moins de deux ans dans 97 % des cas. Parmi les chômeurs plus âgés, les diplômés du supérieur sont rares.

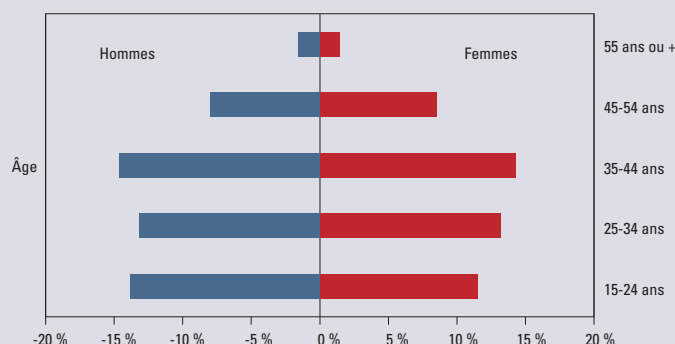
Jeunes exclus et travailleurs précaires

Les jeunes sans diplôme et en difficulté d'insertion sont beaucoup plus nombreux. Ils constituent l'essentiel d'un groupe qui vient au deuxième rang par son importance avec 29 % des chômeurs. C'est sans doute le groupe le plus en difficulté : il s'agit de personnes encore jeunes pour la plupart, hommes ou femmes, qui ont arrêté leurs études très tôt et n'ont jamais eu d'emploi régulier. Près de la moitié a moins de 25 ans et les deux tiers ont moins de 30 ans.

Pour 43 % d'entre eux, cette période de chômage dure depuis plus de trois ans. Ils ont d'autant plus de difficulté à trouver un travail qu'ils

Principales caractéristiques des chômeurs

Répartition des chômeurs par âge et par sexe



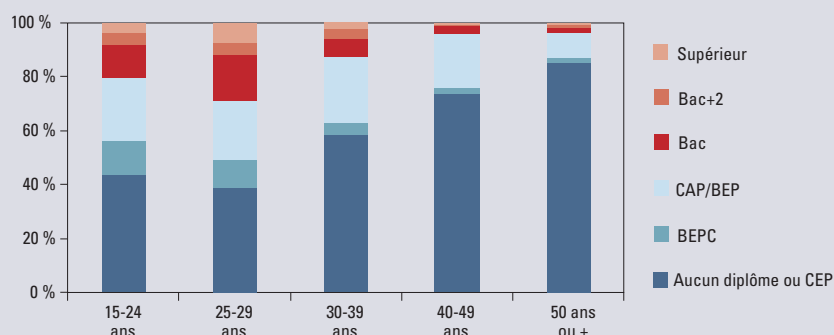
n'ont pour la majorité d'entre eux, aucun diplôme (58 %), aucune autre formation (69 %) et presque aucune expérience. Près des deux tiers ne touchent ni le RMI ni aucune autre forme de minimum social, ce qui accroît la difficulté de leur situation. Beaucoup vivent encore chez leurs parents.

Le groupe suivant est le plus nombreux, soit 34 % des chômeurs, presque tous inscrits à l'ANPE. Il rassemble **les chômeurs sans diplôme venant de terminer un contrat à durée limitée**. À La Réunion, de nombreux travailleurs naviguent entre divers contrats à durée limitée faute de mieux car ils n'ont pas de diplôme. Les femmes sont majoritaires dans ce groupe, en partie car les secteurs les plus dispensateurs de contrats à durée limitée sous la forme d'emploi aidé sont l'éducation, la santé, l'action sociale et l'administration. Les deux tiers des personnes de ce groupe ont entre 30 et 50 ans et plus de la moitié (59 %) est issue de ménages où personne ne travaille. Près de la moitié de ces personnes (44 %) vit dans le sud, la microrégion la plus touchée par le chômage.

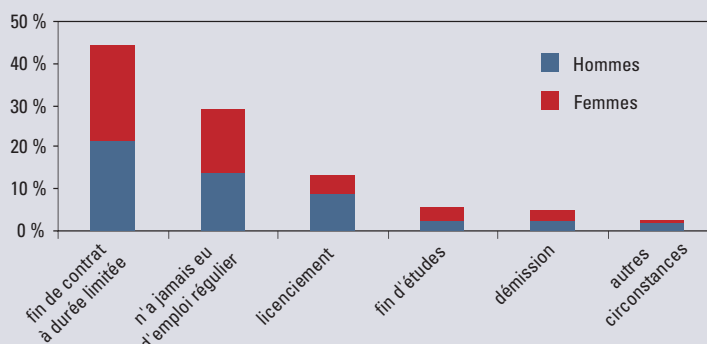
On note que les chômeurs finissant un contrat en "emploi aidé" sont trois fois plus nombreux dans cette classe que dans l'échantillon total de chômeurs. De tels contrats tout comme d'autres contrats à durée limitée, ne semblent pas ouvrir de porte vers un emploi stable à des chômeurs sans diplôme et probablement lassés de leur situation de recherche permanente ; 56 % d'entre eux sont au chômage depuis trois ans ou plus.

Répartition des chômeurs par âge selon le niveau de diplôme

Source : INSEE - enquête emploi DOM 2005



Répartition des chômeurs par circonstance de recherche d'emploi et par sexe



Travailleurs licenciés des services, de la construction et de l'industrie

Viennent ensuite trois groupes de chômeurs regroupant plus particulièrement des chefs de famille ; deux de ces classes sont très majoritairement masculines tandis que l'autre est à majorité féminine. Le secteur d'activité où exerçaient ces chômeurs auparavant est la principale source de la différenciation selon le sexe.

Les femmes chargées de famille qui travaillaient dans les services aux particuliers forment l'essentiel d'un groupe qui représente 9 % de la population au chômage. Les chômeurs de cette classe, sont, dans 64 % des cas des femmes, autour de 30/40 ans. La majorité d'entre elles ont des enfants et sont la personne de référence de leur ménage.

Définitions :

- **L'enquête emploi** : l'enquête emploi est réalisée depuis 1993 dans les départements d'Outre-mer. L'objectif premier de cette enquête auprès des ménages est d'avoir une mesure du chômage et de l'emploi selon les normes du Bureau International du Travail (BIT). L'enquête permet d'observer de manière structurelle et conjoncturelle la situation des personnes sur le marché du travail.
- **Chômeur** : au sens du BIT, il s'agit d'une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément aux trois conditions suivantes :
 - ★ Être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant la semaine de référence ;
 - ★ Être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
 - ★ Chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

Méthodologie :

Après avoir sélectionné au préalable les variables de l'enquête emploi les plus pertinentes pour une analyse des caractéristiques des chômeurs, on a effectué une démarche statistique en trois étapes.

Tout d'abord une Analyse factorielle en composante multiple (ACM) sur les variables choisies a permis de découvrir les facteurs qui discriminent le plus les chômeurs.

L'ACM va rapprocher dans l'espace les individus similaires. On utilise les coordonnées de ces individus sur les dix premiers axes fournis par l'ACM pour mettre en place une classification hiérarchique des chômeurs. On peut également effectuer directement une classification sur l'échantillon de départ, mais en commençant par une ACM on épure déjà une partie de l'information inutile. En réalisant une classification derrière une analyse factorielle, on a la possibilité de ne travailler que sur la partie structurée des données, ce qui donne en général de meilleures partitions.

Il faut noter cependant que la classification obtenue est tout de même assez fragile. En effet, il suffit de réduire le nombre de modalités des indicateurs pour que les effectifs des différentes classes soient sensiblement modifiés. Dans ces conditions, il faut utiliser avec prudence les estimations d'effectifs mentionnées.

Si on rapproche cette classe de la précédente, on distingue finalement deux grandes catégories de chômage féminin. D'un côté des femmes sans diplôme qui arrivent à travailler grâce à divers contrats à durée limitée, du type emploi aidé et de l'autre celles qui arrivent à s'insérer sur le marché de l'emploi essentiellement dans le domaine des services aux particuliers. Ces dernières ne sont pas au chômage suite à une fin de contrat mais suite à une démission (53 %) ou un licenciement (25 %).

Les hommes licenciés des secteurs de la construction, du commerce et des services aux entreprises constituent un groupe assez important qui compte 17 % des chômeurs. Ce groupe masculin à 74 % et d'âge moyen est au chômage après un licenciement dans les secteurs de la construction (44 % de la classe), du commerce ou des services aux entreprises. Beaucoup de ces chômeurs n'ont pas de diplôme ou alors un diplôme du type CAP/ BEP, mais sont plutôt expérimentés. La plupart d'entre eux sont chefs de famille et presque la moitié reçoit le RMI ou l'ASS. En partie à cause de leur âge, ils ont du mal à se faire réembaucher dans leurs secteurs de compétences et près de la moitié d'entre eux sont au chômage depuis plus de trois ans.

Dans le dernier groupe dominant largement les hommes de 40/50 ans. Des pères de famille pour 72 % d'entre eux qui, soit n'ont jamais obtenu d'emploi régulier (42 %), soit ont été licenciés (39 %), certainement à la suite de restructurations dans leur secteur d'activité. En effet, beaucoup de ceux qui avaient un emploi auparavant viennent du secteur de l'industrie (41 %) puis de manière plus marginale des secteurs du commerce et des transports. Les hommes de cette classe sont peu diplômés ou avec un diplôme technique du type CAP/BEP.

Cette catégorie de chômeurs, de par son caractère minoritaire et l'âge de sa population, est peu souvent évoquée. Ce groupe peu nombreux (5 % des chômeurs) concentre 39 % des chômeurs de plus de 50 ans. Ayant perdu leur emploi tardivement, ces derniers n'arrivent pas à retrouver un emploi mais ne sont pas encore à l'âge de la retraite et restent donc plusieurs années au chômage ; 58 % sont au chômage depuis au moins trois ans. Seulement 40 % d'entre eux reçoivent le RMI et plus de la moitié ne touche aucun des minima sociaux.

Lisa MÉLA
volontaire de l'aide technique civile

Caractéristiques des six groupes de chômeurs

Qualification	Classes issues de la classification hiérarchique						Total des chômeurs
	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	
	Les jeunes diplômés entrant sur le marché du travail	Les jeunes peu diplômés	Les non-diplômés en fin de CDD	Les femmes du secteur des services aux particuliers	Les hommes licenciés des secteurs du commerce et de la construction	Les pères de famille de 40/50 ans, au chômage de longue durée	
Poids (en %)	6	29	34	9	17	5	
Poids de quelques modalités (en %)	100	100	100	100	100	100	
Âge							
15 à 24 ans	95	48	10	11	9	3	25
25 à 29 ans	3	18	15	19	9	7	14
30 à 39 ans	2	16	35	29	38	17	27
40 à 49 ans	0	14	32	26	32	34	24
50 ans et plus	0	4	8	15	12	39	10
Diplôme							
Aucun diplôme ou CEP	22	58	72	53	50	51	58
BEPC	8	10	5	7	1	8	7
CAP BEP	18	18	16	24	35	27	21
Tous bac	29	9	5	5	8	7	8
Bac+2	9	3	0	5	5	3	3
Supérieur	14	2	2	6	1	4	3
Sexe							
Hommes	49	48	42	36	75	82	51
Femmes	51	52	58	64	25	18	49
Circonstances de fin							
fin d'emploi à durée limitée	1	1	99	20	43	27	44
licenciement	0	0	1	25	57	27	14
démission	0	0	0	53	0	4	5
fin d'études	96	0	0	0	0	0	6
n'a jamais eu d'emploi régulier	3	99	0	2	0	0	29
autres circonstances	0	0	0	0	0	42	2
Activité l'an passé*							
travaillait sous contrat emploi aidé	0	0	14	3	1	2	5
travaillait sous autre contrat	0	3	3	19	16	13	7
était chômeur	0	65	54	45	61	45	54
Secteur si le chômeurs travaillait l'an passé*							
industrie	0	0	0	1	0	41	2
construction	0	0	0	5	44	6	8
commerce	0	2	3	12	35	17	9
transports	0	0	0	2	0	17	1
services aux entreprises	0	0	3	3	12	4	4
services aux particuliers	0	0	0	63	0	2	6
éducation, santé, action sociale	1	0	40	7	1	2	15
administration	0	0	52	7	3	6	19
Durée de chômage							
moins d'un an	73	23	30	36	30	28	31
moins de deux ans	24	18	14	16	10	14	15
moins de trois ans	0	16	16	13	12	17	14
plus de trois ans	3	43	40	35	48	41	40
Type de ménage *							
famille monoparentale	28	32	25	23	11	11	24
couples sans enfant	5	5	5	12	10	8	7
couples avec enfant(s)	66	58	63	54	69	72	62
Micro-Région							
Est	16	13	17	12	15	11	15
Nord	28	24	18	19	24	18	22
Ouest	25	29	20	31	18	24	24
Sud	31	33	45	38	43	47	40

Source : INSEE, enquête DOM 2005

* Pour les variables ancien secteur d'activité, activité l'an passé et type de ménage, toutes les modalités ne sont pas indiquées, par conséquent, le total n'est pas égal à 100 %

150 000 allocataires au régime des minima sociaux

Le système des "minima sociaux" est un filet de sécurité qui garantit un revenu minimum à toute personne en situation de pauvreté. Le RMI en est l'élément le plus important, il couvre la moitié des personnes en difficulté. Par ailleurs les familles monoparentales, les chômeurs, les personnes âgées ou handicapées bénéficient d'allocations spécifiques.

Le système des "minima sociaux" vise à garantir un revenu minimal aux personnes disposant de très faibles ressources. Les "minima sociaux" sont diverses prestations sociales non contributives, c'est-à-dire sans contrepartie de cotisations. Ce système de solidarité ne concerne généralement que les personnes justifiant d'un risque de pauvreté, lié à l'âge, l'isolement, un mauvais état de santé ou la perte d'un emploi. Le Revenu minimum d'insertion (RMI) est le seul dispositif qui garantit des ressources minimales à toute personne adulte. Dans les Dom, le RSO vient compléter le dispositif RMI. L'attribution de ces prestations minimales est l'indicateur aujourd'hui retenu, en France, pour mesurer la pauvreté au sens administratif : *"est pauvre toute personne bénéficiant d'une aide dont l'objectif est de lutter contre la pauvreté"*.

En 2005, près de 150 000 Réunionnais sont allocataires d'un minima social. Malgré l'absence de chiffres précis, on peut estimer que plus du tiers de la population réunionnaise est concernée par un minima social. En effet, si l'on tient compte des ayants-droits, la population couverte par un

minimum social servi par la Caf (RMI, RSO, API, AAH) est de plus de 240 000 personnes. Il faut y ajouter les allocataires du minimum vieillesse et de l'ASS, ainsi que leurs ayants droits.

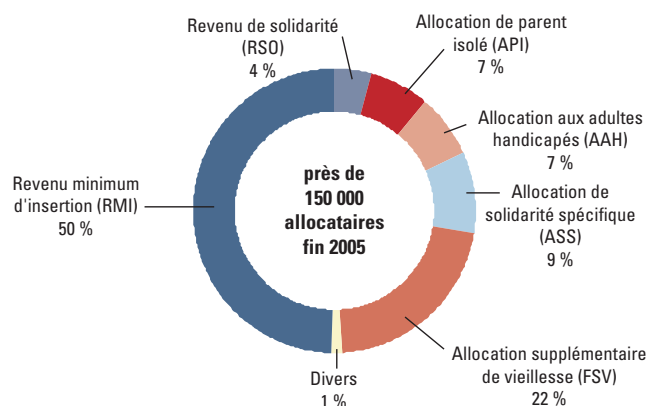
L'ensemble API, RMI et RSO progresse

Entre 2001 et 2005 le nombre de personnes vivant d'allocations versées du fait de l'isolement ou de la perte d'emploi a augmenté. Le total des bénéficiaires de l'API, de l'ASS, du RMI et du RSO est passé d'environ 87 000 en 2001 à plus de 105 000 en 2005, soit une augmentation moyenne annuelle de 5 %.

Le RMI est une allocation différentielle qui complète tous les autres revenus pour assurer un minimum vital, en fonction de la composition familiale. Le nombre de ses allocataires et les montants versés dépendent donc beaucoup des effectifs et des barèmes des autres allocations. En 2005, le nombre d'allocataires du RMI a légèrement diminué pour s'établir à 75 000, mais sur

la période 2001-2005 l'augmentation reste supérieure à 4 % en moyenne. Le RMI couvre la moitié de la population bénéficiaire des minima sociaux, il concerne 20 % de la population réunionnaise de 25 à 64 ans et près de 10 % de la population totale, au lieu de 2 % de la population en France métropolitaine.

L'Allocation de parent isolé se distingue par la plus forte augmentation du nombre de ses bénéficiaires (13 % par an sur la période). En 2005 un parent isolé sur cinq perçoit cette allocation. L'API est la dernière allocation à avoir connu une réévaluation de son montant dont l'alignement



avec celui de métropole s'est fait progressivement depuis le 1^{er} janvier 2002 et est effectif au 1^{er} janvier 2007. Les allocataires de l'API sortent du champ du RMI, le montant de l'API devenant supérieur à celui du RMI.

Créé en l'an 2000, le RSO permet à certains érémites de plus de 50 ans de se retirer du marché du travail. Entre 2001, première année d'attribution, et 2005, le nombre de ses bénéficiaires a augmenté en moyenne de 7 % par an. Ils sont un peu plus de 6 000 en 2005. L'instauration de cette prestation, spécifique aux Dom, a contribué, avec la hausse des barèmes de l'API, à ralentir la progression des effectifs d'allocataires du RMI.

L'allocation de solidarité spécifique est la troisième allocation en nombre de personnes concernées. En 2005 elle a été versée à près de 14 000 chômeurs en fin de droits et touche, proportionnellement, trois fois plus les Réunionnais que les métropolitains. Si l'augmentation du nombre de bénéficiaires de cette allocation est relativement faible (+ 2,2 % en moyenne annuelle) elle reste supérieure à celle des Réunionnais en âge d'activité.

Quasi-stabilité des minima liés à l'âge et au handicap

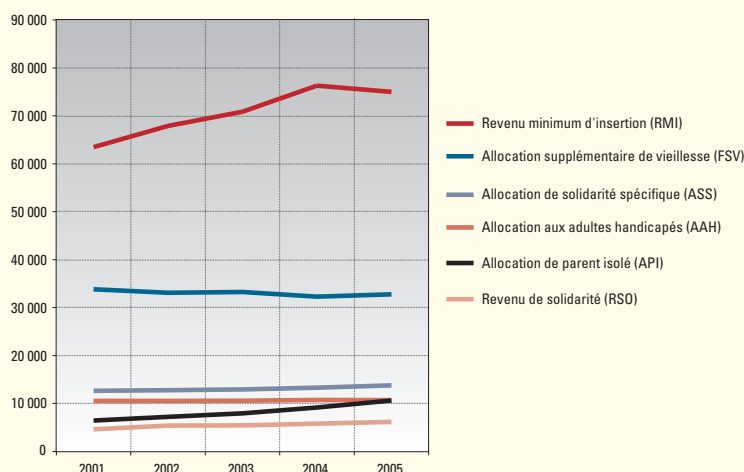
Le minimum vieillesse est versé à près de 33 000 Réunionnais en 2005. La part des Réunionnais âgés de 65 ans ou plus concernés par ce minimum vieillesse est de 58 %, contre seulement 7 % en métropole. Cet écart important s'explique par la plus grande difficulté qu'ont les Réunionnais de reconstituer une carrière complète, en relation avec les conditions d'emplois passées. Toutefois, le volume de "minimum vieillesse" est maintenant stable, signe que les nouveaux retraités ne connaissent pas les difficultés de leurs aînés pour faire valoir leur droit à la retraite. On le constate également dans l'origine des pensions de retraites où la part contributive est de plus en plus importante.

Les allocations liées au handicap concernent un effectif stable d'environ 12 000 adultes. La part sur la population âgée de 20 à 60 ans est d'environ 3 %.

Les trois autres allocations (AER, l'allocation veuvage et l'AI) ne touchent qu'un nombre marginal de personnes.

Bruno **LORIGNY**
assistant d'études

Évolution du nombre d'allocataires des minima sociaux



au 31 décembre	2001	2002	2003	2004	2005	Évolution moyenne annuelle
Âge et handicap						
Allocation supplémentaire de vieillesse (FSV)	33 832	33 106	33 248	32 267	32 787	- 0,8 %
Allocation supplémentaire d'invalidité (FSI)	1 333	1 347	1 387	1 408	1 394	1,1 %
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	10 528	10 536	10 580	10 735	10 718	0,4 %
Isolement						
Allocation veuvage	294	274	215	n.d.	n.d.	
Allocation de parent isolé (API)	6 466	7 206	7 940	9 178	10 612	13,2 %
Chômage						
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	12 637	12 785	12 945	13 293	13 772	2,2 %
Alloc. équivalent retraite - remplacement (AER)	///	///	49	60	78	
Allocation d'insertion (AI)	162	207	188	261	239	10,2 %
Précarité						
Revenu minimum d'insertion (RMI)	63 483	67 915	70 851	76 276	75 011	4,3 %
Revenu de solidarité (RSO)	4 633	5 398	5 447	5 812	6 171	7,4 %
Somme des allocataires (*)	133 368	138 774	142 850	149 290	150 782	3,1 %
Allocataires sans double compte (**)	nd	nd	nd	144 700	148 900	

Sources : CAF Réunion, CGSS, Assedic, Caisse des dépôts et consignations de Bordeaux.

(*) La somme des allocataires de minima sociaux ne permet pas de connaître précisément le nombre de bénéficiaires. En effet, certaines personnes touchent un complément RMI si un autre minima est inférieur.

En 2004, 3 388 personnes perçoivent le RMI en complément de l'API. Suite à la réévaluation progressive de l'API versé dans les DOM sur celui versé en métropole, ce nombre n'est plus que de 631 en 2005. Ce qui explique que le nombre d'allocataires de l'API ou du RMI reste stable, alors que le nombre de bénéficiaires augmente de près de 3 000 personnes. De même, certaines personnes bénéficiaires de l'ASS touchent aussi un complément du RMI. Ce nombre est stable autour de 1 000 personnes.

(**) Estimation réalisée en retranchant du nombre d'allocataires ceux qui cumulent les prestations suivantes : RMI et API, RMI et ASS, RMI et AAH.

Le système français de minima sociaux

Le système français de minima sociaux, prestations sociales non contributives* versées sous conditions de ressources et visant à assurer un revenu minimal à une personne ou à sa famille, comporte neuf dispositifs applicables sur l'ensemble du territoire.

Âge et handicap

- l'allocation supplémentaire vieillesse (FSV), créée en 1956, s'adresse aux personnes âgées de plus de 65 ans (60 ans en cas d'incapacité au travail) et leur assure un niveau de revenu égal au minimum vieillesse ;
- l'allocation supplémentaire d'invalidité (FSI), créée en 1957, s'adresse aux personnes âgées de moins de 60 ans titulaires d'une pension d'invalidité servie par le régime de Sécurité sociale au titre d'une incapacité permanente. La condition d'âge est supprimée au 1^{er} janvier 2006 ;
- l'allocation aux adultes handicapés (AAH), instituée en 1975, s'adresse aux personnes handicapées ne pouvant prétendre ni à un avantage vieillesse ni à une rente d'accident du travail.

Isolement

- l'allocation veuvage, créée en 1980, s'adresse aux conjoints survivants d'assurés sociaux décédés. Ce dispositif tend à disparaître, progressivement absorbé par les pensions de réversion ;
- l'allocation de parent isolé (API), créée en 1976, s'adresse aux personnes sans conjoint assumant seules la charge d'enfants (enfant à naître, enfant de moins de trois ans ou, dans certains cas, de trois ans ou plus) ;

Chômage

- l'allocation de solidarité spécifique (ASS), instituée en 1984, est une allocation chômage qui s'adresse aux chômeurs ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail ;
- l'allocation équivalent retraite (AER), créée en 2002, est une allocation chômage qui constitue un revenu de remplacement ou de complément au profit des demandeurs d'emploi qui totalisent 160 trimestres de cotisations à l'assurance vieillesse avant l'âge de 60 ans ;
- l'allocation d'insertion, créée en 1984, est une allocation chômage, d'une durée maximale d'un an, réservée depuis 1992 aux personnes ayant demandé l'asile en France, aux salariés expatriés non affiliés à l'assurance chômage ou aux réfugiés, ainsi qu'aux anciens détenus libérés depuis moins de 12 mois, aux victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle ;

Précarité

- le revenu minimum d'insertion (RMI), créé en 1988, garantit des ressources minimales à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'un ou de plusieurs enfants ;
- S'y ajoute un minimum social spécifique aux DOM : le revenu de solidarité (RSO), créé en décembre 2001, est versé aux personnes d'au moins 50 ans bénéficiaires du RMI depuis au moins deux ans qui n'exercent pas d'activité professionnelle.

* Prestations qui ne relèvent pas d'un mécanisme d'assurance fondé sur la contrepartie de cotisations mais d'un mécanisme de solidarité.

Des montants différents selon les prestations

Extrait du rapport d'information du Sénat n° 344 du 11 mai 2005 fait au nom de la commission des affaires sociales sur les minima sociaux :

"L'examen du montant des neuf minima sociaux existants montre que ceux-ci peuvent être classés en deux catégories :

Les minima servis aux personnes dont on n'attend pas qu'elles retournent rapidement au travail ont les montants les plus élevés et sont toujours au moins équivalents aux deux tiers du SMIC net. C'est le cas pour l'allocation supplémentaire vieillesse et pour l'allocation équivalent retraite, versées aux personnes âgées et qui sont respectivement égales à 66 % et 101 % du SMIC net. On retrouve le même rapport de 66 % du SMIC net pour les minima servis aux adultes handicapés. Il convient enfin de noter que les minima servis aux parents isolés (API et allocation veuvage) entrent également dans cette catégorie. Cela tend à conférer à ces allocations le caractère de "salaire maternel". En effet, les femmes représentent 99% des allocataires de l'API.

Les minima servis aux personnes en âge et en état - supposé - de travailler restent, en revanche, inférieurs à la moitié du SMIC net. Il en est ainsi pour l'allocation d'insertion (33 % du SMIC net), le RMI et l'ASS (47 % du SMIC net). Ces montants, volontairement faibles, attestent que ces allocations sont conçues comme des revenus de

Type de prestations		Montant au 01/01/2007 pour une personne seule	Prise en compte de la composition familiale
Âge et handicap	FSV	621,27	Oui
	ASI	621,27	Oui
	AAH	621,27	Non
Isolement	Allocation veuvage	549,07	Non
	API	561,18	Oui
Chômage	ASS	435,30	Non
	AER	953,00	Non
	AI	306,60	Non
Précarité	RMI	440,86	Oui
	RSO	456,74	Non

solidarité temporaire ne devant pas remplacer durablement un revenu d'activité. La faiblesse des montants versés doit ainsi conduire les bénéficiaires à reprendre rapidement une activité professionnelle."

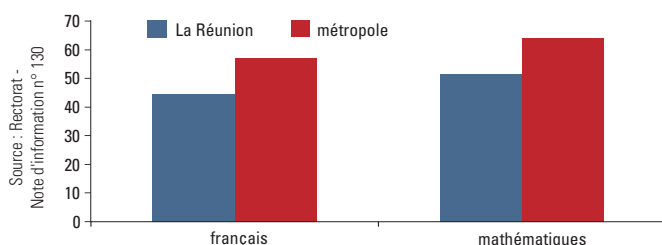
Évaluation des élèves entrant en sixième

À chaque rentrée les élèves de sixième passent des tests qui diagnostiquent leurs réussites, leurs erreurs et leurs difficultés en français et en mathématiques. Sur 100 item, les élèves réunionnais en ont réussi en moyenne 44,6 en français et 51,3 en mathématiques, soit 12 de moins que les élèves métropolitains, dans les deux matières. Les filles ont de meilleurs scores en français (49,5 au lieu de 39,9 pour les garçons). En mathématiques l'écart entre les sexes n'est pas significatif (0,9 point).

Il est à noter que 30 % des élèves réunionnais sont en grande difficulté en français, avec un score inférieur à 30 sur 100. En mathématiques 16 % des élèves réunionnais sont en grande difficulté. Si les mauvais scores sont plus fréquents à La Réunion, les bons scores, supérieurs à 70 sur 100 sont plutôt rares : seulement 16 % des élèves en français et 21 % en mathématiques.

Les scores moyens des élèves scolarisés en ZEP sont inférieurs à ceux des autres élèves. Par exemple, en français, les élèves de sixième ne faisant pas partie d'une ZEP ont un score supérieur de 3,9 points par rapport aux élèves en ZEP. Dans les collèges privés, les scores moyens des élèves entrant en sixième sont similaires à ceux des élèves métropolitains.

Score moyen des élèves entrant en 6^e en 2006



La progression de l'emploi se poursuit

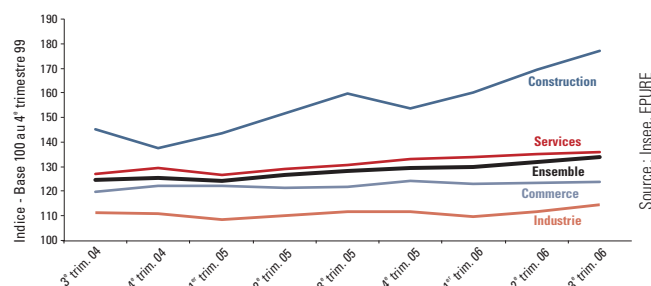
Au troisième trimestre 2006, l'emploi salarié marchand progresse de 1,4 %, résultat très proche de celui du troisième trimestre 2005 (+ 1,5 %). La construction contribue à la moitié de cette augmentation, suivie de l'industrie et des services, principalement les services aux entreprises. La croissance annuelle demeure élevée. Elle s'établit à + 4,2 % au troisième trimestre.

Le rythme de croissance est particulièrement rapide dans la construction où l'emploi salarié est en hausse de 4,6 % au troisième trimestre 2006. La tendance sur un an est de + 10,8 %.

La reprise de la campagne sucrière se traduit par une hausse de 6,1 % de l'emploi dans les industries agroalimentaires ce trimestre. Mais la tendance annuelle reste à la stabilité dans ce secteur.

L'emploi salarié des services aux particuliers, en chute depuis le début de l'année, se redresse un peu ce trimestre (+ 1,6 %), mais demeure en deçà du même trimestre de l'an dernier (+ 4,2 %). Sur un an la crise des activités liées au tourisme est sensible et se traduit par une baisse de l'emploi de 4,7 % dans l'ensemble du secteur.

Évolution de l'emploi salarié à La Réunion

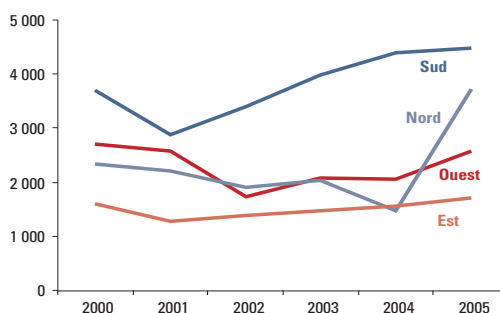


Un nombre record de logements autorisés

Les permis de construire avec avis favorable ont concerné 12 500 logements en 2005. C'est 3 000 logements de plus que les deux années précédentes et 35 % au-dessus de la moyenne des quinze dernières années. Cette forte poussée des autorisations de logements concerne essentiellement la commune de Saint-Denis qui compte à elle-seule 3 300 logements autorisés, essentiellement sur des programmes défiscalisés. La construction neuve redémarre ainsi dans la microrégion Nord après plusieurs années d'apathie.

Pour la première fois depuis que l'on dispose de données, les logements collectifs autorisés

Logements autorisés par microrégion



Source : DDE, prospect - unité statistique

sont plus nombreux que les individuels sur l'ensemble de La Réunion (53 % des logements en collectif). La microrégion Nord, et surtout la commune de Saint-Denis, se distingue par l'ampleur exceptionnelle de ses projets de construction en collectif qui dominent largement les projets de maisons individuelles (82 % de logements autorisés en collectif). La progression de la construction collective est également sensible dans la microrégion Sud où elle constitue maintenant 44 % des logements autorisés, au lieu de 23 % en l'an 2000.

La croissance démographique toujours soutenue par la natalité

La croissance démographique réunionnaise est toujours élevée. Elle est maintenant essentiellement due à une natalité qui reste forte. En revanche l'apport migratoire diminue, il devient même négatif en 2005.

Au premier janvier 2006, la Réunion comptait 784 000 personnes, soit 80 000 personnes de plus qu'au premier janvier 1999. Sur cette période, le taux de variation annuel moyen de la population est de 1,55 %, soit plus de deux fois celui observé au niveau de la France entière.

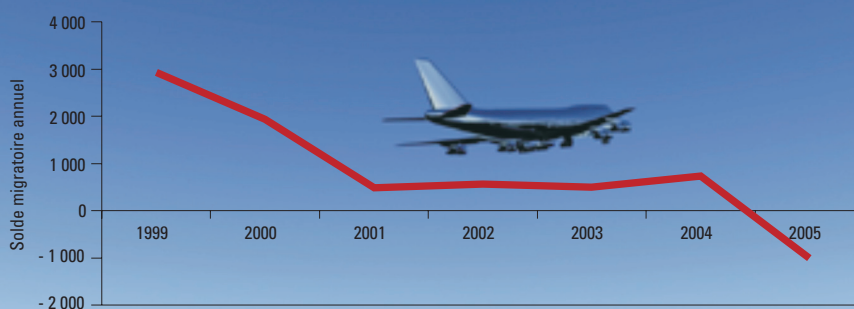
La Réunion se classe ainsi en deuxième position en termes de croissance démographique, assez loin derrière la Guyane (3,78 % par an). La croissance de la Guyane, est due, à la fois, au solde naturel (naissances - décès) et à un solde migratoire important (entrées - sorties du territoire). Pour La Réunion, plus de 92 % de la croissance démographique est dû au solde naturel (+ 74 000).

L'année 2005 a été celle du retour d'un solde migratoire négatif de l'ordre de -1 000 personnes (entrées - sorties du territoire) selon des données provisoires. Si ces chiffres se confirment dans les années à venir, ce serait un retournement de tendance après 14 années de solde migratoire positif. Ce solde avait toujours été supérieur à 2 000 personnes par an entre 1992 et 2000. Depuis 2001, le solde s'était stabilisé autour de 500-700.

Il y a eu 14 600 naissances à La Réunion en 2005. Le taux de natalité est ainsi de 18,8 pour mille habitants contre 12,7 pour mille habitants en métropole. La différence s'explique par une fécondité plus importante et par la structure par âge de la population réunionnaise, plus jeune que la population métropolitaine. En 2005, l'âge moyen à la maternité était de 28,5 ans (29,7 ans en métropole), soit presque deux ans de plus qu'en 1990 (26,8 ans).

Depuis l'an 2000, le nombre de naissances se situe aux environs de 14 500 par an. La fécondité reste à un niveau relativement élevé depuis l'an 2000, contrairement aux hypothèses de conver-

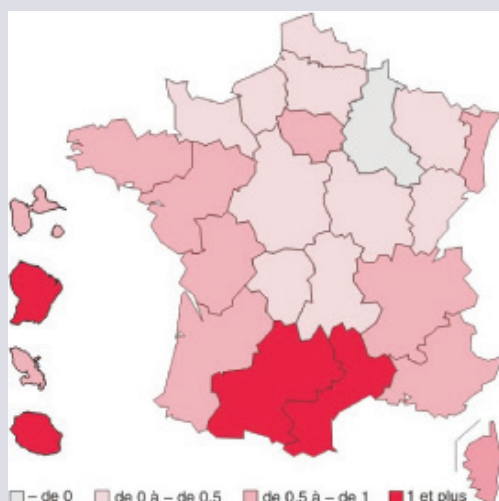
Indicateur de migration de 1999 à 2005



Source : Insee, CCIR

L'indicateur de migration est une moyenne mobile calculée à partir des soldes mensuels de flux de passagers. On obtient de cette manière le chiffre de l'année n seulement à la fin de l'année n+1. Les chiffres de l'année 2006 ne seront donc disponibles que lorsque le mois de novembre 2007 sera connu.

La Réunion, deuxième région française pour la croissance démographique



Population et croissance démographique des Dom et de la France entière (métropole + Dom)

	Population au 1 ^{er} janvier 2006 (en milliers)	Taux de variation annuel moyen 1999-2006 (en %)
Guadeloupe	447	0,84
Guyane	202	3,78
Martinique	399	0,67
La Réunion	784	1,55
Métropole et Dom	62 999	0,66

Source : Insee, recensement de 1999, état civil, estimation locale de population au 1^{er} janvier 2006.

gence de la fécondité vers les niveaux observés en métropole. L'indice conjoncturel de fécondité avait pourtant baissé jusqu'en 1996, passant notamment de 2,56 enfants par femme à 2,26 enfants par femme entre 1990 et 1996. De 1996 à 2000, le nombre moyen d'enfants par femme est remonté à 2,47. Depuis 2000, il se maintient autour de 2,45 enfants par femme. Néanmoins, malgré la stagnation observée sur les dernières années, la tendance sur le long terme est à la diminution de la fécondité à La Réunion. Ainsi le taux de fécondité était de 3,05 enfants par femme en 1980 (1,95 en métropole à la même date).

En 2005, il y a eu 4 255 décès domiciliés à La Réunion, ce qui est légèrement supérieur au nombre de décès observés depuis l'an 2000 qui varie entre 3 800 et 4 000. Le taux de mortalité était alors de 5,5 pour mille habitants ce qui est inférieur au taux de mortalité observé en métropole (8,7 pour mille habitants). Seule la structure par âge explique cet écart. En fait, les taux de mortalité aux mêmes catégories d'âge sont généralement plus élevés à La Réunion qu'en métropole.

Quant à l'espérance de vie à la naissance, elle a augmenté entre 1990 et 2005, de 3,6 ans pour les hommes et 1,8 ans pour les femmes, atteignant 72,4 ans pour les hommes et 80 ans pour les femmes. L'écart d'espérance de vie à la naissance entre hommes et femmes a ainsi diminué de 9 ans en 1990 à 7,6 ans en 2005. En 2005, l'écart d'espérance de vie à la naissance, entre les habitants de La Réunion et ceux de métropole, était de 4,4 ans pour les hommes et 3,8 ans pour les femmes.

Christian **MONTEIL**
chargé des études démographiques

Décès, mortalité, espérance de vie

	Décès	Taux de mortalité (pour mille hab.)	Espérance de vie à la naissance	
			Hommes	Femmes
La Réunion 90	3 153	5,2	68,8	78,2
La Réunion 2005 (p)	4 255	5,5	72,4	80
Métropole 90	526 601	9,3	72,7	81
Métropole 2005 (p)	527 200	8,7	76,8	83,8

Source : Insee

Définitions :

> Indice conjoncturel de fécondité (ICF) :

Il indique le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde chaque femme d'une génération fictive pendant sa vie féconde (15-49 ans) avec des taux de fécondité identique à ceux observés l'année considérée.

> Espérance de vie :

Durée de vie moyenne d'une génération fictive qui aurait tout au long de son existence les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Fin 2006, 300 000 personnes avaient été atteintes par le **chikungunya**

Au début du 4^e trimestre 2006, une enquête fixe à 300 000 le nombre de personnes ayant contracté le virus du chikungunya. Les personnes âgées et les régions Est et Ouest ont été les plus touchées.



Photo : chikungunya.net

Le virus du chikungunya est un arbovirus transmis par un moustique : *Aedes albopictus*. Il circule surtout en Afrique de l'Est, en Asie du Sud-est et dans le sous-continent indien. Le tableau clinique du chikungunya est un syndrome grippal associé à des douleurs articulaires et une éruption cutanée. Le caractère invalidant et chronique des arthralgies est le fait clinique remarquable de l'infection à chikungunya.

À La Réunion, l'épidémie de chikungunya apparaît en 2005 ; c'est en mars que l'on repère le premier cas d'infection. L'épidémie atteint sa phase explosive durant l'été austral, c'est-à-dire en décembre 2005 et janvier 2006. Au cours de la première semaine de février, 45 000 cas sont déclarés. Au 25 septembre 2006, la cellule épidémiologique⁽¹⁾ estime à 266 000, le nombre de personnes ayant présenté des symptômes de l'infection à chikungunya depuis le début de l'épidémie.

Pour mieux appréhender l'importance et les circonstances du développement de l'épidémie, le Centre d'investigation clinique et d'épidémiologie clinique de La Réunion (CIC-EC de La Réunion), avec la collaboration de l'Insee, a mis en place une enquête de séroprévalence du chikungunya en population totale.

Commencée à la fin du mois d'août, elle vise à vérifier à l'aide de la sérologie (recherche d'anticorps spécifiques de type IgG dans le sérum), les déclarations des personnes malades et des médecins. Les taux de séroprévalence mesurés confirment que l'épidémie de chikungunya a constitué un problème de santé publique majeur pour La Réunion en 2005-2006.

De façon globale, la séroprévalence du chikungunya à La Réunion, mesurée à la fin de l'hiver austral est de 38 %. L'estimation du nombre de personnes infectées depuis le début de l'épidémie est donc d'environ 300 000. Les résultats obtenus confortent à la hausse les estimations faites

auparavant par la CIRE - RM à partir de cas déclarés, qui avaient un peu sous-estimé l'ampleur de l'épidémie.

L'épidémie s'est surtout répandue dans les régions Est et Ouest de l'île, la région Nord ayant été relativement épargnée. En habitat individuel la contamination a été plus intense avec 43 % des résidents infectés contre seulement 23 % en habitat collectif. Le rôle du type d'habitat est cependant à relativiser, sachant qu'il est très corrélé à la localisation puisque la moitié des appartements se trouvent dans le Nord.

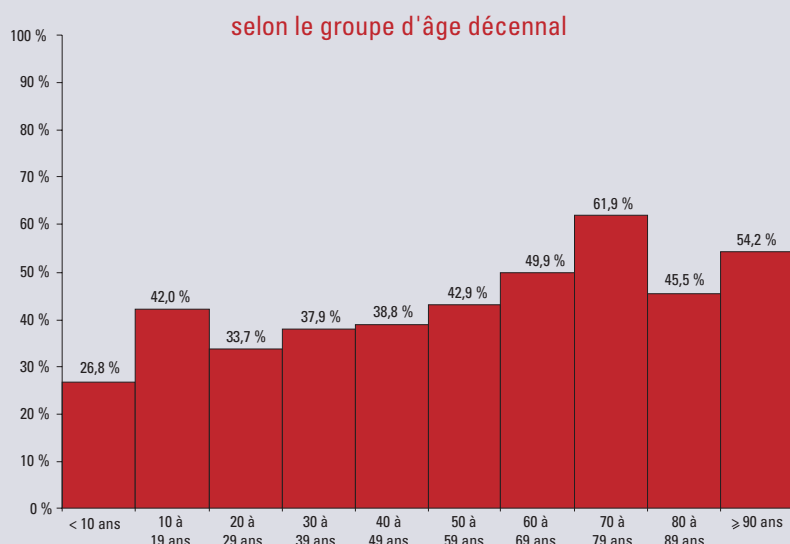
Les femmes ont été un peu plus atteintes que les hommes (respectivement 38,7% et 37,7 %). Les personnes âgées ont payé le plus lourd tribut. Près des deux tiers des septuagénaires ont contracté la maladie, contre à peine plus d'un quart des enfants de moins de dix ans.

La concordance entre la déclaration et la biologie semble bonne (seulement 6 % de déclaration positive pour une sérologie négative et 6 % de déclarations négatives alors que la sérologie est positive). Ainsi, une déclaration positive d'antécédents de chikungunya pourrait être considérée comme un marqueur fiable du statut immunitaire en période épidémique.

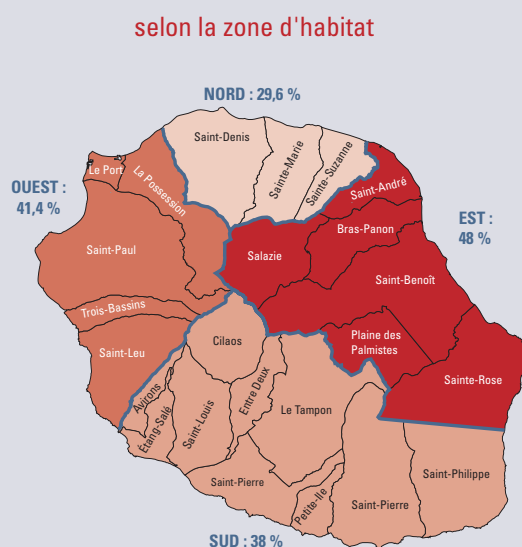
L'une des principales forces de l'enquête de séroprévalence est d'avoir été réalisée en population générale en période de creux épidémique, à partir d'un échantillon aléatoire représentatif. De ce fait, cette enquête produit une estimation

(1) CIRE-RM : Cellule Inter-Régionale d'Épidémiologie - Réunion-Mayotte.

Séroprévalence du chikungunya - La Réunion - hiver austral 2006



Source : CIC-EC de La Réunion, GHSR



non biaisée de l'importance de l'épidémie sur le territoire de l'île de La Réunion.

Ces résultats méritent d'être considérés à l'avenir en termes de prévention, d'information et de pratique clinique, sachant que 62 % des personnes vivant sur l'île ne sont toujours pas immunisées et constituent de fait une population toujours exposée à une nouvelle épidémie.

Joëlle **PERRAU**

coordinatrice de l'enquête et chargée d'étude au Centre d'investigation clinique et d'épidémiologie clinique de La Réunion (CIC-EC de La Réunion)

Christine **CATTEAU**,

statisticienne à la DRASS Réunion

Alain **MICHAULT**

médecin biologiste au Groupe Hospitalier Sud Réunion

Claude **PARAIN**

chef du service études et diffusion à l'INSEE

François **FAVIER**

médecin responsable au CIC-EC de La Réunion

La réalisation de l'enquête

L'enquête s'est déroulée sur deux mois, du 17 août au 20 octobre 2006. Au total, une trentaine d'enquêteurs a été déployée sur l'ensemble du territoire pour renseigner les trois volets de l'enquête. L'auto-prélèvement sanguin sur un buvard, réalisé à l'aide d'un auto-piqueur à usage unique permet de déterminer si la personne a été contaminée par le virus du chikungunya ou non. (Recherche IgG anti-Chik). Au bout d'une quinzaine de jours après le prélèvement, le résultat sérologique est adressé à la personne par voie postale.

3 032 personnes ont été enquêtées. La taille de l'échantillon a été calculée sur la base d'une prévalence attendue de 35 %, avec une précision de ± 2 % et avec un taux de non-participation de l'ordre de 20 %. En fait, l'enquête a enregistré 17 % de non-participants se répartissant en : 55 % de refus, 37 %

d'absents (absences répétées et prolongées) et 8 % d'adresses non exploitables (logement inexistant, ou transformé en commerce, ...). Les principaux motifs de refus ont été les suivants : "manque de temps", "le chik c'est fini, vous arrivez trop tard", "je ne veux pas servir de cobaye", "je ne suis pas intéressé et ne veux rien savoir". Les autres motifs invoqués étaient d'ordre religieux (période de ramadan notamment), la phobie du sang, la peur d'une contamination sanguine notamment chez les bébés et la non-obligation de l'enquête. Au total, 2 513 personnes ont accepté l'enquête.

En dépit de ces nombreuses possibilités de refus, nous pouvons estimer le taux de participation de 83 % comme très satisfaisant. Cela est sans doute dû à la qualité de l'information sur l'enquête faite par les différents médias (TV, radio, presse, courrier,...).

Tabac, alcool, cannabis moins consommés par les **jeunes** à La Réunion

L'usage du tabac, de l'alcool et du cannabis parmi les jeunes s'avère bien moindre à La Réunion qu'en métropole, avec des écarts de taux pouvant aller jusqu'à 20 points. L'expérimentation et l'entrée dans un usage régulier se font toujours un peu plus tard à La Réunion.

Fin de la prééminence du rhum

Sur l'ensemble de la population réunionnaise, la part du rhum dans l'ensemble des boissons alcoolisées déclarées mises à la consommation est passée de 70 % dans les années 1950 à environ 50 % dans les années 70-80, un tiers à la fin des années 1990 et à peine plus d'un quart en 2004. La part des différents types d'alcool apparaît maintenant très équilibrée entre le rhum (27 %), le vin (27 %), les autres alcools (24 %) et la bière (22 %). Ces changements dans les modes de consommation sur le long terme s'accompagnent par ailleurs d'une diminution des taux de décès imputables à l'alcool comme la psychose et la cirrhose alcooliques, comme en témoigne une analyse récente portant sur les données collectées entre 1990 et 2000.

Les jeunes réunionnais fument moins que les jeunes métropolitains et commencent à le faire presque un an plus tard, en moyenne. Trois sur cinq déclarent avoir expérimenté le tabac, aussi bien parmi les filles que parmi les garçons. L'usage quotidien concerne 17 % d'entre eux et moins d'un sur dix déclare un usage occasionnel (moins d'une cigarette par jour). En moyenne, les garçons et les filles de l'île ont fumé leur première cigarette après leurs 14 ans et sont devenus des fumeurs quotidiens avant leurs 16 ans.

En 2005 les niveaux d'usage ont nettement diminué et sont revenus aux niveaux observés en 2001. Par rapport aux résultats de 2003, l'âge de l'expérimentation est resté stable alors que l'âge de passage à l'usage quotidien s'est élevé.

Cette baisse du tabagisme depuis 2003 rejoint celle observée en métropole ces dernières années. Elle s'inscrit dans un contexte de dénormalisation du tabac par une politique volontariste affichée notamment par le Conseil général et la santé scolaire auprès des jeunes réunionnais. Les hausses des prix ont été conséquentes et répétées à La Réunion et les ventes ont enregistré des baisses importantes ces dernières années.

À la fin de la décennie 90 et au début des années 2000, La Réunion se situait dans un contexte de rattrapage des comportements par rapport à la

métropole, avec des âges de début de consommation de plus en plus précoces et des taux plus élevés pour les jeunes générations ⁽¹⁾. Il semblerait que ce phénomène soit, depuis 2003, inversé vers la baisse, sans doute sous le coup de la hausse des prix, à l'identique de ce qu'on observe en métropole.

L'alcool, largement expérimenté, relativement peu consommé

Comme celle du tabac, la consommation d'alcool par les jeunes, quels que soient la fréquence et le type de boisson considérés, apparaît aussi beaucoup moins fréquente à La Réunion qu'en métropole. La consommation en grande quantité, au moins cinq verres en une même occasion (ou *binge drinking*), concerne ainsi environ deux fois moins de jeunes à La Réunion qu'en métropole. Le rhum est cependant plus consommé à La Réunion, comme dans la quasi-totalité de l'Outre-mer.

Un peu moins de neuf adolescents réunionnais sur dix déclarent avoir déjà bu de l'alcool au cours de leur vie, sans différence entre les sexes. En revanche, l'usage au cours du mois écoulé concerne plus les garçons que les filles (60 % vs 52 %). L'usage régulier (au moins 10 consomma-

(1) Catteau et al., 1998 ; Beck et al., 2002.

tions au cours des trente derniers jours), également plus masculin, ne concerne que 4 % des jeunes réunionnais. Enfin la consommation quotidienne apparaît résiduelle (moins de 1 % des jeunes).

En ce qui concerne les types de boissons alcoolisées consommées dans le mois, les garçons déclarent le plus souvent avoir bu des alcools forts et de la bière (respectivement 36 % et 35 %). Ces deux types d'alcool sont d'ailleurs consommés de manière plus fréquente par les garçons. Les filles, outre les alcools forts, déclarent pour plus d'une sur cinq d'entre elles, avoir consommé dans les trente derniers jours des prémix (mélanges à base de soda et d'alcool) et du champagne, ce dernier alcool étant le seul consommé plus souvent par les filles que par les garçons. La consommation en grande quantité est un phénomène nettement plus masculin. Plus de trois garçons sur dix déclarent un tel épisode au moins une fois dans les trente derniers jours (vs 18 % des filles). Ils sont également un peu moins d'un sur dix à déclarer l'avoir fait au moins trois fois (vs 4 % des filles).

Après une hausse observée entre 2001 et 2003, l'usage de l'alcool par les jeunes réunionnais semble diminuer légèrement avec notamment une légère baisse de l'expérimentation depuis 2003. Cette évolution devra être confirmée par les prochaines enquêtes.

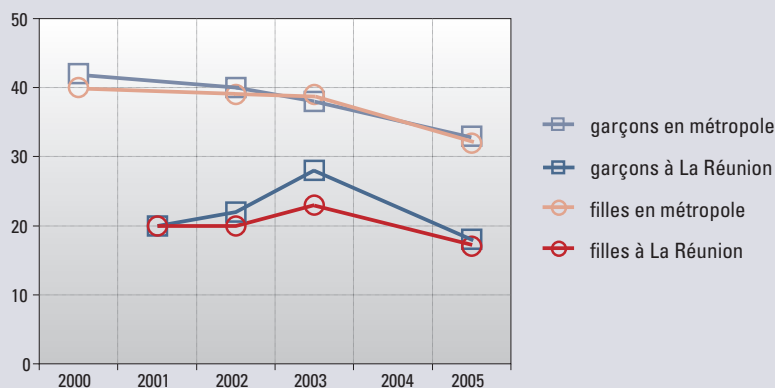
L'ivresse alcoolique, plus fréquente chez les garçons

Plus de quatre jeunes Réunionnais sur dix déclarent avoir déjà été ivres dans leur vie. Ils sont un peu plus de trois sur dix à reconnaître l'avoir été dans l'année. Les ivresses répétées (au moins 3 ivresses alcooliques dans les 12 derniers mois) et les ivresses régulières (au moins 10 dans les 12 derniers mois) concernent respectivement 9 % et 3 % des jeunes réunionnais. Il y a une forte différence entre les sexes, quel que soit l'indicateur observé. Par exemple, 14 % des garçons déclarent des ivresses répétées contre seulement 4 % des filles. L'âge moyen lors de la première ivresse alcoolique est de 16 ans, sans différence entre les sexes.

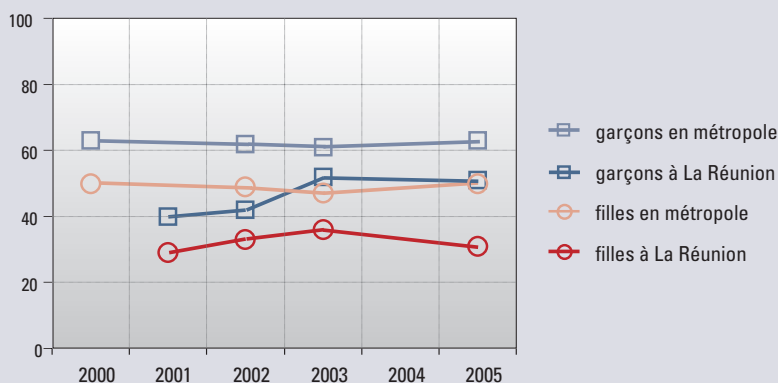
La fréquence de l'expérimentation et des ivresses répétées avait augmenté entre 2001 et 2003 ; elle se stabilise en 2005, ce qui n'est pas le cas en métropole, où on observe une augmentation des ivresses répétées entre 2003 et 2005.

Quelques usages des produits psychoactifs par les jeunes

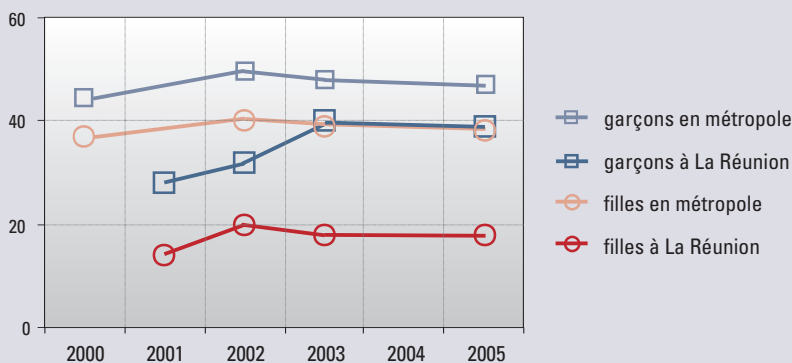
Usage quotidien du tabac (en %)



Jeunes ayant été ivres au moins une fois au cours de leur vie (en %)



Usage du cannabis au cours de l'année (en %)



Source : OFDT, ESCAPAD

Usages d'alcool parmi les jeunes en 2005

(en %)	La Réunion (17-18 ans)			Métropole (17 ans)		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Expérimentation (1)	87	86	87	93	91	92
Usage au cours du mois	60	52	56	82	75	79
Usage régulier	6	2	4	18	6	12
Usage quotidien (1)	0	0	0	2	0	1
Usage d'alcool fort / mois	36	25	31	56	43	49
Usage de rhum (2) / mois	20	13	17	14	8	11
Usage de bière / mois	35	14	25	56	33	45
Usage de prémix / mois (1)	22	22	22	39	36	38
Usage de vin / mois (1)	15	11	13	27	17	22
Usage de champagne / mois	16	21	18	32	34	33
Binge drinking = 1 fs / mois	31	18	24	56	36	46
Binge drinking = 3 fs / mois	9	4	7	26	10	18

Source : ESACAD 2003-2005, OFDT, exploitation Réunion

Tous les écarts entre métropole et Réunion sont significatifs.

(1) L'écart entre les sexes est non significatif pour La Réunion.

(2) Le rhum est par ailleurs compris dans la catégorie "alcool fort".

Binge drinking : au moins 5 verres en une même occasion.

Usages de médicaments psychotropes parmi les jeunes en 2005

(en %)	La Réunion (17-18 ans)			Métropole (17 ans)		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Expérimentation	9	26	18	11	29	20
Usage au cours de l'année	6	18	12	8	22	15
Usage au cours du mois	3	8	6	4	12	8
Usage régulier (1)	0	2	1	1	3	2
Usage quotidien (1)	0	1	1	1	2	2
Âge - 1 ^{ère} prise (1)	15,7	15,5	15,5	14,7	15,2	15,1

Source : OFDT, ESACPAD 2005, exploitation Réunion

Tous les écarts entre métropole et Réunion sont significatifs sauf pour l'expérimentation de médicaments psychotropes.

(1) L'écart entre les sexes est non significatif pour La Réunion.

En comparaison avec les niveaux observés en métropole, les ivresses alcooliques déclarées à la Réunion sont nettement moins fréquentes. La première ivresse déclarée a lieu en moyenne à l'âge de 15,1 ans en métropole, soit quasiment un an plus tôt qu'à La Réunion.

Pour les ivresses alcooliques comme pour la consommation d'alcool, La Réunion arrive quasiment systématiquement en dernière position parmi les départements et collectivités d'Outre-mer. La différence est particulièrement marquée avec les COM. Ainsi, il y a plus de deux

fois plus d'ivresses répétées déclarées en Polynésie française ou en Nouvelle-Calédonie qu'à l'île de La Réunion.

L'usage du cannabis est en baisse, comme celui du tabac

Un peu moins de quatre jeunes réunionnais sur dix déclarent avoir déjà consommé du cannabis. Ils sont 28 % à déclarer l'avoir fait dans l'année et 17 % dans le mois. L'usage régulier (au moins 10 consommations au cours des 30 derniers

jours) concerne un peu moins d'un jeune sur vingt, et l'usage quotidien un peu moins de 3 % des jeunes. Il y a une grande différence entre les sexes. Les garçons s'avèrent beaucoup plus souvent consommateurs que les filles, en particulier pour les usages les plus fréquents : l'usage régulier est ainsi 7 fois plus répandu parmi eux. Le premier joint est fumé en moyenne un peu après l'âge de 15 ans par les garçons et 7 mois plus tard par les filles.

À l'exception de l'expérimentation pour les garçons où aucune différence significative ne res-

sort, les niveaux de consommation du cannabis apparaissent moins élevés à La Réunion qu'en métropole. L'usage régulier est déclaré par 11 % des Métropolitains contre 4 % des Réunionnais. Les jeunes de métropole reconnaissent avoir consommé leur premier joint en moyenne environ 3 mois avant les jeunes de La Réunion.

Après les nettes augmentations observées entre 2001 et 2003 sur l'ensemble des indicateurs de consommation de cannabis, la tendance semble désormais à la stagnation à La Réunion, comme en témoigne le niveau d'usage au cours de la vie qui est resté stable. L'usage régulier présente même une baisse significative de 3 points. Cette baisse est principalement due à la nette diminution observée chez les garçons (7 % vs 13 %). Ces derniers sont ainsi quasiment revenus au niveau observé en 2001. Alors que certains acteurs de santé publique craignaient une poursuite du mouvement de hausse, qui aurait été favorisée par un transfert de la consommation du tabac vers le cannabis lié aux augmentations des prix des produits de l'industrie du tabac, nos résultats montrent qu'il n'en a pas été ainsi.

Les médicaments psychotropes, plutôt pour les filles

L'expérimentation de médicaments psychotropes concerne 18 % des jeunes réunionnais. Ils sont un peu plus de un sur dix à déclarer en avoir consommé dans les douze derniers mois et un peu plus de un sur vingt dans les trente derniers jours (tableau 2). Les usages réguliers et quotidiens ne concernent toutefois que peu d'adolescents (environ 1 %). Pour l'usage au cours du mois écoulé et les usages moins fréquents, il y a une différence significative entre les sexes. Ainsi, les Réunionnaises sont presque trois fois plus nombreuses à déclarer avoir consommé des médicaments psychotropes dans l'année que leurs homologues masculins (18 % vs 6 %). L'âge de la première prise de médicaments se fait en moyenne à 15 ans et demi, sans différence entre les sexes.

Contrairement aux autres produits, les différences de consommation de médicaments psychotropes entre La Réunion et la métropole apparaissent relativement peu marquées, bien que dans l'en-

semble, les niveaux réunionnais apparaissent inférieurs. Par ailleurs, l'expérimentation se fait en moyenne plus tard à La Réunion (15,5 ans vs 15,1 ans).

La consommation d'Artane et de Rivotril, fréquemment observée à La Réunion par les acteurs de terrain, pourrait jouer un rôle sur ces niveaux de consommation relativement élevés des adolescents. Toutefois, le faible nombre de déclarations explicites de ces produits dans l'enquête 2005 incite à la prudence. D'autres facteurs sociodémographiques ou économiques (chômage élevé à La Réunion...) pourraient aussi jouer un rôle, de même qu'une proximité culturelle relativement grande avec la métropole, comparativement notamment aux autres Dom et Com.

L'usage des produits illicites autres que le cannabis paraît très marginal à La Réunion. Les niveaux observés pour la plupart des produits, et notamment les champignons hallucinogènes, les amphétamines et la cocaïne, apparaissent plus faibles à La Réunion qu'en métropole. En revanche, quelques produits comme le LSD, l'héroïne et le crack présentent des niveaux d'expérimentation très faibles qui ne diffèrent pas de la métropole. À l'exception du poppers, qui a été plus expérimenté par les garçons que par les filles (3 % vs 1 %), aucune différence ne ressort entre les sexes, sans doute en raison de la faiblesse des niveaux observés. Enfin, aucun niveau d'expérimentation n'a évolué entre 2003 et 2005.

Méthodologie de l'enquête

Mise en œuvre par l'OFDT en partenariat avec la Direction du service national (DSN), l'enquête déclarative ESCAPAD consiste en un questionnaire proposé à l'ensemble des jeunes présents lors d'une Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD). Elle renseigne sur les niveaux de consommation et les tendances émergentes en termes de produits et offre un suivi très réactif des évolutions pour une tranche d'âge particulièrement concernée. Elle présente, en outre, l'avantage d'interroger un échantillon représentatif de tous les jeunes de nationalité française. Cette enquête a été étendue aux départements d'Outre-mer en 2001 et collectivités d'outre-mer (Polynésie Française et Nouvelle-Calédonie uniquement) en 2003.

L'échantillon exploitable en 2005 pour la métropole atteint 29 393 adolescents de 17 ans et pour l'ensemble des départements et collectivités d'outre-mer l'échantillon est composé de 4 122 jeunes âgés de 17 et 18 ans afin de garantir un effectif suffisant et une puissance statistique convenable.

Pour La Réunion, l'échantillon comporte 922 individus dont 479 garçons. La proportion d'élèves ou étudiants déclarés dans l'enquête est un peu plus élevée à La Réunion qu'en métropole (88 % vs 84 %). En revanche, la proportion d'apprentis y est beaucoup plus faible, au contraire de la proportion des jeunes sortis du système scolaire qui apparaît nettement plus élevée (8 % vs 4 %). Ces données soulignent un certain retard de La Réunion en matière de réussite et d'insertion scolaire.

François **BECK**

est responsable du Département des Sciences Humaines à l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES)

Stéphane **LEGLEYE**

est responsable du pôle enquêtes en population générale à l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)

Olivier **LE NEZET**

est statisticien à l'OFDT

Stanislas **SPILKA**

est statisticien à l'OFDT

Les exploitations agricoles de plus en plus professionnelles

La surface exploitée par l'agriculture ne varie quasiment plus depuis cinq ans. En revanche, le nombre d'exploitations diminue et leur surface moyenne s'accroît. L'agriculture poursuit ainsi sa professionnalisation. La canne à sucre reste le pivot de l'agriculture et détermine l'orientation économique de près de la moitié des exploitations.

En 2005, on estime qu'il y a 7 260 exploitations agricoles à La Réunion. Leur nombre est en diminution de 22 % par rapport à 2000, et de moitié par rapport à 1989 mais de seulement 5 % par rapport à 2003, ce qui traduit un ralentissement de l'érosion du nombre d'unités agricoles. Ce sont les plus petites exploitations qui disparaissent alors que le nombre d'exploitations de plus de 5 hectares n'a pratiquement pas varié entre 2000 et 2005 ; ainsi, les exploitations de moins de 5 hectares représentaient 28 % de la surface agricole utilisée (S.A.U.) en 2000, contre 22 % aujourd'hui. L'enquête structure qui sera menée en 2007 devrait permettre de vérifier ces tendances.

Après avoir perdu 13 % de sa superficie entre 1989 et 2000, l'agriculture semble avoir depuis réussi à maintenir sa SAU au-dessus de 43 000 hectares. Les comparaisons des résultats de l'enquête "structure" de 2005 avec les données 2000 d'un échantillon identique affichent même une légère croissance de la SAU (+ 1,3 %). Ce dernier fait est notamment à mettre en relation avec la mise en eau des périmètres irrigués au début des années 2000. Aujourd'hui, le territoire agricole est occupé principalement par la canne à sucre (59 %), les pâturages (28 %), puis les cultures fruitières (6,5 %) et légumières (3,5 %). La sole cannière se maintient avec près de 26 000 hectares. Les superficies toujours en herbe et les fourrages ont progressé de 14 % en 5 ans et les surfaces en fruits et légumes semblent également progresser légèrement sur l'échantillon de l'enquête.

En 2005, la surface moyenne des exploitations agricoles, bien que modeste avec un peu plus de 6 hectares, est en hausse de plus de 29 % par

rapport à 2000. Les exploitations professionnelles, qui occupent au moins une personne à 75 % sur l'année, cultivent 8 hectares en moyenne au lieu de 1,7 hectares pour les autres exploitations. Les exploitations agricoles professionnelles approchent désormais les 5 000 unités et valorisent 91 % de la SAU. Parmi elles, 871 exploitations de plus de 10 hectares représentent plus de la moitié de la SAU totale de l'île.

La superficie en fermage se développe et représente maintenant près de la moitié de la SAU totale. Les parcelles en fermage sont les plus vastes, elles s'étendent en moyenne sur près de 6,5 hectares. Le faire-valoir direct reste le mode le plus courant et couvre un peu plus de la moitié de la SAU. Le colonat, qui consiste à rétribuer le propriétaire en nature, ne représentait que 4,4 % des terres en 2005 alors qu'il concernait encore un exploitant sur quatre au début des années quatre-vingt-dix. Ce mode de faire-valoir est en cours de disparition.

20 000 Réunionnais ont travaillé dans l'agriculture en 2005

La disparition des plus petites exploitations s'accompagne d'une réduction de la population active agricole. Exprimée en quantité de travail annuel d'une personne à temps plein (UTA), elle a diminué de plus de 16 % entre 2000 et 2005. Néanmoins, le rythme s'est ralenti : 1,5 UTA par jour en moins en moyenne entre 1989 et 2000, contre 1 UTA en moins tous les deux jours entre 2003 et 2005. Les chefs d'exploitation et leur famille constituent l'essentiel de cette main d'œuvre, les salariés ne contribuent que pour 21 % des UTA. Au total, l'agriculture emploie

Évolution des exploitations et de leur SAU en 25 années

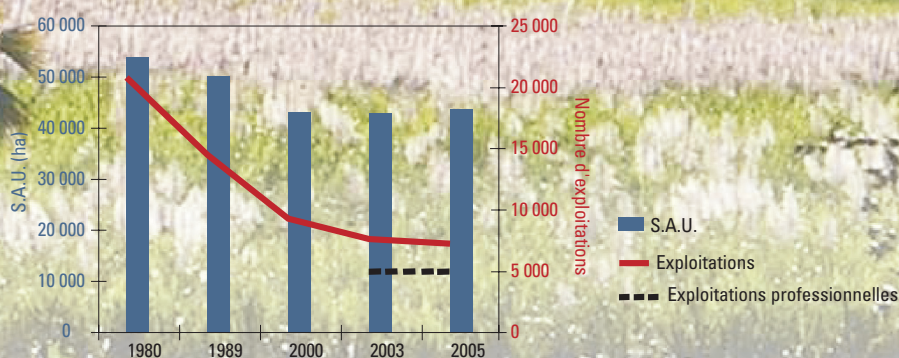


photo : Richard Feuillade

20 103 personnes, dont 30 % à temps complet, 40 % à temps partiel, et 30 % de saisonniers. Les femmes ne sont pas absentes de l'activité agricole : elles représentent plus de 4 000 personnes, soit 20 % des actifs et 16,5 % des UTA totales. Un chef d'exploitation sur 7 est une femme.

L'âge moyen de la main-d'œuvre familiale agricole est de 43 ans. Seuls 3 agriculteurs sur 10 ont moins de 40 ans en 2005 ; or, en 2000, près de 4 exploitants sur 10 étaient dans cette tranche d'âge qui était alors la plus importante. En 2005, la tranche d'âge majoritaire est celle des 40-49 ans

(36 % des chefs d'exploitation) et les exploitants âgés de plus de 60 ans représentent 10 % du total. Parmi ceux âgés de plus de 50 ans, soient 2 579 exploitants sur 16 000 hectares, 58 % affirment ne pas avoir de successeur connu pour la reprise de leur exploitation. En 2000, 13 % des exploitants agricoles avaient une formation secondaire ou supérieure ; en 2005 ils sont 16 %. Néanmoins, il reste encore une majorité d'agriculteurs sans formation ou avec seulement une formation primaire.

La canne à sucre reste le pivot de l'agriculture réunionnaise

La Marge Brute Standard (MBS) est un indicateur déterminant la taille économique des exploitations, exprimé en unités de dimension européenne (UDE, voir méthodologie). Les exploitations professionnelles réalisent à elles seules 91 % de la MBS totale. Notons que le résultat de 2005 est obtenu avec 16,5 % d'actifs en moins qu'en 2000, ce qui traduit des gains de productivité importants. Les exploitations orientées vers la canne à sucre génèrent 32,7 % de cette MBS en 2005, soit légèrement plus qu'en 2003 (31,4 %).

Ces dernières années la canne à sucre a pris de l'importance dans le résultat financier des exploitations : en 2005, 44 % d'entre elles réalisent la

Population active sur l'exploitation

	Recensement agricole 2000				Structure 2005			
	Nombre de personnes			Nombre d'UTA (1)	Nombre de personnes			Nombre d'UTA (1)
	temps partiel	temps complet	ensemble		temps partiel	temps complet	ensemble	
Chefs d'exploitation et coexploitants	4 909	4 442	9 351	7 142	3 080	4 264	7 344	5 871
Conjoints non coexploitants	2 851	178	3 029	1 222	2 986	311	3 297	1 322
Autres actifs familiaux	2 252	477	2 728	1 275	1 952	417	2 369	1 124
Population familiale totale	10 012	5 097	15 109	9 639	8 018	4 991	13 009	8 316
Salariés permanents	1 181	1 458	2 638	2 069	324	882	1 206	1 080
Salariés saisonniers	...	...	3 798	688	...	...	5 888	937
ETA et CUMA	...	...	...	184	...	...	...	164
Total population active	11 192	6 555	21 545	12 579	8 342	5 873	20 103	10 498

... résultat non disponible

(1) UTA : unité de travail annuel, quantité de travail annuel d'une personne à temps plein.

Source : Agreste - Recensement agricole 2000, Enquête structure 2005

Orientation technico-économique

	Ensemble des exploitations			Exploitations professionnelles			Marge Brute Standard (UDE)	
	Nombre d'exploitations	Nombre d'UTA	SAU (1) (ha)	Nombre d'exploitations	Nombre d'UTA	SAU (1) (ha)	ensemble	Professionnelle
Céréales	51	54	163	0	0	0	75	0
Grandes cultures								48 083
dont canne à sucre	3 186	4 520	21 659	2 316	3 823	19 895	52 359	17 450
Légumes et fleurs	814	1 136	1 948	597	958	1 761	20 153	21 317
Fruits	809	1 098	2 612	519	957	2 205	25 539	8 028
Herbivores	666	882	9 508	264	506	8 602	8 837	12 702
Granivores	285	641	530	200	576	509	13 242	37 611
Autres	1 436	2 156	7 219	1 091	1 893	6 811	39 629	0
Non classés	12	11	2	0	0	0	0	0
Total	7 259	10 498	43 641	4 987	8 714	39 784	159 834	145 191

(1) SAU : superficie agricole utilisée

Méthodologie

- L'enquête sur la structure des exploitations en 2005 a été effectuée entre les mois de septembre et de novembre 2005 sur un échantillon constitué de 1 000 exploitations réunionnaises. Constitué à partir du recensement agricole 2000, cet échantillon sera réutilisé pour l'enquête suivante prévue en 2007. Afin de présenter des évolutions statistiques significatives, les résultats 2005 sont ici comparés aux données 2000 du même échantillon, qui peuvent différer légèrement de celles du recensement exhaustif.
- L'exploitation agricole est une unité économique à gestion unique, qui participe à la production agricole. Elle répond à l'un des critères de dimension suivants : avoir au moins un hectare de superficie agricole utilisée, ou encore vingt ares de cultures spécialisées, ou bien posséder un autre élément de production supérieur à un minimum (une vache, dix ruches, etc).
- L'exploitation agricole professionnelle satisfait à deux critères supplémentaires. Sa dimension économique est supérieure à 8 unités de dimension européenne (UDE), soit l'équivalent de 3,2 hectares de canne à sucre. Elle doit aussi utiliser au minimum l'équivalent de 75 % du travail fourni par une personne occupée à plein temps pendant une année. Il existe des passages permanents entre les deux types d'agriculture, professionnelle ou non. Ainsi, un agriculteur professionnel peut-il réduire progressivement sa superficie avant de cesser son activité, jusqu'à se trouver classé parmi les non professionnels. Quand l'exploitation est reprise, elle peut à nouveau rejoindre le groupe des exploitations professionnelles.
- La marge brute standard (MBS) qui détermine la taille économique d'une exploitation est exprimée en UDE. Le calcul de la MBS est réalisé à partir de coefficients qui mesurent les activités agricoles de nature différente et sont traduits en termes monétaires. Chaque production est transformée en une donnée chiffrée qui a la dimension d'une valeur ajoutée. Ces coefficients sont établis en faisant la différence entre la valeur de la production et les coûts correspondants. Le calcul de la MBS permet de classer les exploitations selon une typologie composées de 9 OTEX (Orientation Technico-Economique de l'Exploitation) en hiérarchisant l'origine des MBS (le poste céréales n'est pas représenté à La Réunion).

plus grande partie de leur marge brute grâce à la canne à sucre contre 41 % en 2000. Ces exploitations, classées dans l'OTEX canne à sucre, représentent 84 % de la superficie en canne ; le reste de la sole cannière, soit environ 4 000 hectares, relève d'exploitations privilégiant une autre OTEX.

Les exploitations professionnelles emploient l'essentiel de la population active agricole (83 % des actifs agricoles et 95 % des salariés agricoles). Leur part dans l'ensemble des exploitations a augmenté en moyenne de 6 points en deux ans. Elles sont largement majoritaires parmi les exploitations dont l'orientation principale est la canne à sucre (73 % en 2005 contre 69 % en 2003) ; il en est de même parmi les exploitations orientées vers les fruits (64 % de professionnelles contre 59 % en 2003). En revanche, l'élevage est encore pratiqué par de nombreux agriculteurs à temps partiel puisque seulement 49 % des exploitations de cet OTEX sont professionnelles en 2005 et 48 % en 2003. Minoritaires en nombre, les exploitations professionnelles orientées vers l'élevage produisent cependant la quasi-totalité du gros bétail (92 % des Unités Gros Bétail totales de l'île).

Richard **FEUILLADE**
Service de statistique agricole de la DAF

La libéralisation mondiale des échanges agricoles

L'entrée de l'agriculture dans le cadre général du commerce multilatéral en 1994 a constitué un tournant pour la libéralisation des échanges agricoles. L'Accord agricole de l'Uruguay round (AAUR) signé à Marrakech en 1994 régit encore aujourd'hui le commerce agricole. Il a abouti à trois types d'engagements. En matière d'accès au marché, l'accord met fin à la complexité des dispositifs de protection des marchés domestiques et les convertit en droits de douane consolidés. En

matière de subventions aux exportations, il les limite. En matière de soutien interne, il réduit les subventions, qui créent des distorsions sur les marchés internationaux en incitant à la production ou en permettant de vendre en dessous des coûts de revient. Les pays développés se sont en outre engagés à réduire, entre 1995 et 2001, de 36 % leurs droits de douane et de 20 % les subventions internes génératrices de distorsions.

De nouvelles négociations agricoles ont été engagées en 2001 dans le cycle de Doha, sous le signe du développement. Des avancées importantes ont été réalisées dans l'accord cadre d'août 2004 et dans la Déclaration ministérielle de Hong-Kong en décembre 2005. Les négociations ont néanmoins été suspendues en juillet 2006 et n'ont pu trouver de traduction concrète en termes de baisse des droits de douane et des subventions à l'agriculture.

Différentes simulations ont été réalisées à l'aide de modèles d'équilibre général et de commerce international, par les organisations internationales (la Banque Mondiale, la CNUCED...) et les centres de recherche, autour d'un accord agricole dans le cycle de Doha. Ces scénarios comprennent généralement la réduction des droits de douanes les plus élevés mais aussi une certaine flexibilité pour les produits dits "sensibles", la réduction du plafond des aides internes distorsives et l'élimination des subventions à l'exportation en 2013. Selon ces différentes simulations, les gains à attendre au niveau mondial seraient faibles. L'Union européenne et, dans une moindre mesure, les États-Unis, y gagneraient essentiellement à travers l'accroissement des importations et les baisses de prix dont bénéficieraient les consommateurs. Les pays à fort potentiel d'exportation, tels le Brésil et l'Argentine, bénéficieraient d'un tel accord. En revanche, les zones géographiques comme la Caraïbe et l'Afrique subsaharienne pourraient perdre à un tel accord du fait de l'érosion de leurs accès préférentiels aux marchés européens et américains. Il reste, à l'avenir, à trouver un accord, sans coût politique majeur, favorable aux différentes zones, notamment au sud, et apportant des gains substantiels aux pays les plus pauvres.

D'après le dossier de presse de
"L'agriculture, nouveaux défis", édition 2007-
Insee, janvier 2007

Poids de l'agriculture dans l'économie et le commerce de certains pays

Pays	Valeur ajoutée de l'agriculture en % du PIB en 2004	Part de la population active agricole (en %) en 2004 (1)	Excédent agro-alimentaire par habitant en 2004 (en \$) (2)	Part de l'agriculture dans les exportations (en %) (3)	Part du pays dans les exportations agricoles mondiales en % (4)
UE à 25	1,6	5,5	- 4,8	6,5	12,6
France	2,7	3,0	86,5	10,4	7,85
État-Unis	1,6	2,0	24,0	8,1	12,7
Chine	14,6	65,0	- 5,5	4,1	3,0
Inde	22,0	58,0	3,0	11,2	1,25
Brésil	5,8	15,0	54,0	28,0	3,9
Afrique du Sud	3,8	8,0	16,5	8,0	0,6
Burkina Faso	31,0	92,0	- 4,0	69,0	-
Pays développés	2,4	6,0	- 12,5	7,0	69,9
Pays en développement	11,5	53,0	0,09	6,6	30,1

Seules les statistiques de la FAO permettent une comparaison internationale. Elles sont établies d'après les déclarations des pays membres. Les variables "part de l'agriculture dans le PIB" et "part de la population active travaillant dans l'agriculture" concernent les produits agricoles primaires y compris les secteurs forestiers et de la pêche. Les autres variables incluent les produits alimentaires transformés mais excluent les produits de la forêt et de la pêche (définition FAO du commerce agricole et alimentaire).

(1) La FAO considère la population agricole totale et non la population en équivalent temps plein

(2) (exportations-importations en valeur moyenne 2001-2003)/nombre d'habitant en 2004

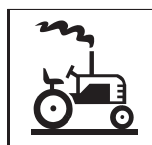
(3) Moyenne 2001-2003

(4) Incluant le commerce intra UE, moyenne 2001-2003

Les aides européennes assignent de nouvelles fonctions à l'agriculture

Aujourd'hui, de nouvelles attentes s'expriment envers l'agriculture : se développer dans le respect de l'environnement, assurer la sécurité alimentaire en quantité mais aussi en qualité et contribuer au développement des sociétés rurales. Un des défis pour l'agriculture sera de concilier ces objectifs internes, tout en accroissant sa compétitivité dans le cadre de la libéralisation des échanges requise par les accords commerciaux internationaux.

L'un des objectifs actuels de la Pac est de garantir la parité de revenu des agriculteurs avec les autres catégories sociales. Les instruments de soutien des prix initialement mis en place ont été progressivement remplacés, au cours des réformes successives de la Pac de 1992 à 2003, par une augmentation des aides directes aux agriculteurs, de plus en plus déconnectées des productions. Le droit à paiement unique indépendant de l'activité de production devient, à partir de 2006 en France, la principale mesure de soutien au revenu d'activité des agriculteurs. La mise en place de cette aide ciblée au revenu, dont l'octroi est soumis au respect de normes agro-environnementales (éco-conditionnalité), va dans le sens d'une agriculture multifonctionnelle pérenne, soucieuse d'un équilibre harmonieux des espaces ruraux. Le développement de cette agriculture suppose de plus la rémunération de ces fonctions non marchandes que sont l'occupation et l'aménagement de l'espace, la protection des ressources naturelles ou encore la fonction sociale de maintien voire de développement de l'emploi sur ces territoires.



**Producteurs
de biens
environnementaux**

Le statut d'agriculteur serait ainsi repensé, en ne se limitant pas à sa fonction d'exploitant agricole. Les agriculteurs deviendraient aussi des producteurs de biens environnementaux. En conséquence, la parité des revenus entre agriculteurs et autres catégories sociales ne devrait pas être examinée, à moyen terme, à l'aune de leurs seules activités agricoles, mais aussi en prenant

en compte l'ensemble de leurs fonctions. Une telle comparaison s'intéresserait aussi aux revenus des autres ménages vivant dans les espaces ruraux, mais sans activité agricole, qui contribuent aussi à l'occupation et à l'aménagement de ces espaces.

Occupant près de 60 % du territoire français, l'agriculture influence fortement le milieu naturel : l'eau, le sol et l'air. L'impact de l'agriculture sur l'environnement n'a pourtant donné lieu que tardivement à une prise

de conscience généralisée. Au lendemain de la guerre, l'objectif de l'agriculture européenne était d'assurer l'autosuffisance alimentaire de l'Europe. L'altération de l'environnement par l'activité agricole a été longtemps perçue comme le prix à payer pour les gains de productivité. Aujourd'hui la société a de nouvelles attentes envers l'agriculture : non seulement qu'elle produise des denrées alimentaires de qualité mais aussi des produits à usage non alimentaire comme les bio-carburants, qu'elle participe à la préservation des ressources naturelles, des paysages et de la biodiversité, et contribue à l'occupation des territoires et à l'emploi rural.

Ces attentes de la société ont graduellement été intégrées dans la Pac. Dès 1975, une première directive introduit une approche territoriale pour stopper l'exode agricole et rural des zones les plus défavorisées ; c'est la mise en place des indemnités compensatrices des handicaps naturels en France. En 1988, les premiers programmes dits "zonés" définis par des critères de développement socio-économique sont mis en place





en liaison avec la politique de développement régional. Par ailleurs, dès le milieu des années quatre-vingt, sont instaurées puis développées les mesures agro-environnementales et d'autres mesures d'accompagnement de la Pac, visant à favoriser des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement et à préserver l'espace naturel.

Le développement rural, second pilier de la Pac

L'Agenda 2000, deuxième grande réforme de la Pac, donne un cadre global et cohérent à ces différentes mesures. Il propose un règlement relatif au développement rural, basé sur une programmation pluriannuelle pour les années 2000-2006 et crée une structure légale unique dédiée au développement rural, le second pilier de la Pac, le premier étant consacré aux soutiens de marché. Est ainsi affirmée la volonté de la Pac de rémunérer les services non marchands de fourniture de services sociétaux, territoriaux et environnementaux. La dernière réforme de la Pac, avec l'accord de

Luxembourg du 26 juin 2003, va plus loin : elle modifie le premier pilier en introduisant la conditionnalité qui subordonne le paiement des aides au respect des bonnes pratiques agricoles ; elle introduit de plus une modulation des aides du premier pilier au profit du second pilier.

Enfin, le nouveau règlement relatif au développement rural pour les années 2007-2013 cherche à donner davantage de cohérence à la politique de développement rural. Il prévoit la création d'un fonds unique de financement, affecte 20 % du budget de la Pac au développement rural et définit quatre axes : la compétitivité du secteur agricole, l'amélioration de l'environnement et de l'espace rural, l'amélioration de la qualité de vie en milieu rural et la diversification de l'économie rurale.

Les évaluations à mi-parcours du Programme de développement rural pour la France montrent que les indemnités compensatrices des handicaps naturels ont bien joué leur rôle de maintien de l'activité agricole en zone défavorisée. Elles permettent de corriger les inégalités initiales de revenu de ces zones. Elles ont eu néanmoins plus d'efficacité en montagne que dans les zones défavorisées de plaine.

Les mesures agro-environnementales, prenant souvent la forme d'un contrat entre l'exploitant et l'État ou le cas échéant une collectivité territoriale (le contrat d'agriculture durable (CAD), ont participé au maintien de la qualité des paysages et à la biodiversité, mais auraient eu peu d'impact sur les dommages environnementaux.

Le nouveau programme de développement rural permettra-t-il de répondre aux attentes fortes de la société ? Permettra-t-il de développer des activités non agricoles autour des exploitations agricoles, participant ainsi à la diversification de l'économie rurale ? Le développement de la biomasse et, en particulier, des biocarburants dits "carburants verts", suscite de grands espoirs pour remplacer les énergies fossiles et limiter les émissions à effet de serre. Mais le bilan environnemental de leurs modes de production devra être amélioré, grâce notamment à la réalisation d'investissements dans les procédés de deuxième génération.

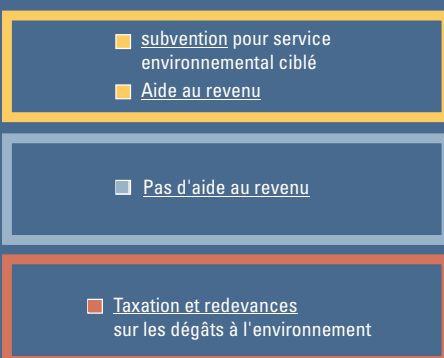
D'après le dossier de presse de
"L'agriculture, nouveaux défis", édition 2007-
Insee, janvier 2007

Les différents instruments des politiques agricoles et foncières

L'intégration de préoccupations environnementales dans les politiques agricoles ou foncières doivent théoriquement combiner plusieurs objectifs :

- La définition d'un socle réglementaire "environnemental" et d'un seuil de bonnes pratiques agricoles ;
- La réforme des mesures et instruments des politiques agricoles qui entraînaient des effets pervers sur l'environnement ;

- La résorption des externalités négatives de la production agricole, par exemple par la taxation des émissions polluantes ou l'instauration de redevances sur les prélèvements d'eau ;
- le développement des externalités positives de la production agricole, par exemple par la subvention des services environnementaux allant au-delà du seul de la réglementation et des bonnes pratiques considérées comme "habituelles".



← Bonnes pratiques agricoles habituelles

← Réglementation environnementale

Maurice crée le Seafood Hub, un centre d'activité dédié à la pêche

Pour relancer la croissance économique, les autorités mauriciennes mettent en place un pôle dédié à la pêche et à toutes les activités liées ou induites. Des opérateurs privés s'associent aux autorités portuaires pour développer les infrastructures et la logistique nécessaires. Des groupes internationaux leader dans leur domaine opèrent déjà à Port Louis et des activités innovantes ont débuté.

La croissance économique de l'Île Maurice a fléchi depuis 2002, deux de ses piliers essentiels, le sucre et le textile, étant malmenés par la concurrence internationale. Face à cette situation économique fragile, le gouvernement mauricien a cherché à exploiter d'autres pistes. Tout naturellement, la réflexion, initiée vers 2003, a porté sur l'exploitation des ressources halieutiques et s'est rapidement orientée vers la création d'une plateforme économique et technique vouée à l'ensemble des activités touchant peu ou prou à la mer.

Les autorités mauriciennes placent de grands espoirs dans le secteur de la pêche industrielle. De gros investissements sont prévus ainsi que l'arrivée d'investisseurs étrangers. Au centre de cette conquête ou reconquête de la pêche, l'ambition de faire de Port Louis un *Régional Seafood Hub* avec l'espoir de créer de nombreux emplois.



Les autorités portuaires avec les "développeurs"

Plus qu'une simple activité de pêche, les Mauriciens tentent de créer un pôle dédié à la pêche et aux activités liées à la pêche. Le Seafood Hub devra développer la logistique (manutention), la transformation et l'exportation des produits dérivés. Ce grand projet, directement lié aux activités du Port Franc comprend également les activi-

tés dérivées de la pêche comme la réparation des filets et la réparation navale. L'idée des autorités mauriciennes est de tendre vers la création d'un véritable "One Stop shop".

Dès 1992, la *Mauritius Freeport Authority* (MFA) avait pour mission de développer le commerce extérieur en créant un environnement attrayant suscitant les investissements. Afin de renforcer la création de nouveaux secteurs industriels, le *Board of Investment* (BOI) a intégré la MFA en décembre 2004. Le BOI, désormais organisme central assurant la promotion de tous les secteurs économiques mauriciens, devait évoluer une nouvelle fois en 2005. Cette nouvelle orientation stratégique a entraîné la création de "Clusters" permettant de promouvoir directement, et plus efficacement, chacun des secteurs et plus précisément le "marine cluster".

L'industrie des produits de la pêche se trouve directement placée sous la responsabilité du gouvernement mauricien (Ministère de l'agriculture, de l'Industrie et de la pêche). Ce ministère a par ailleurs créé un centre de formation aux métiers de la pêche (*Fisheries Training and Extension Centre* (FITEC)) pour former les pêcheurs à se tourner vers d'autres zones halieutiques, notamment hors lagon et en haute mer.

La Mauritius Port Authority met à disposition sept quais dont les quais A, D et C du terminal II, dédiés au déchargement du poisson. Par ailleurs, la société *Trou Fanfaron Fishing Port* (TFFP)

océan indien



document de la Mauritius Ports Authority (MPA) 2006

possède deux quais d'environ 150 m, gérés par l'*Agriculture Marketing Board* (AMB), et fréquentés par les long-liners taiwanais. Des opérateurs privés appelés "développeurs" ont également créé des quais "pêche". Ainsi, *Froid Des Mascareignes* (FDM) dispose de trois quais d'une longueur totale de 370 m et cinq chambres froides (- 35°C) d'une superficie totale de près de 11 500 m². Alors que *La Mauritius Freeport Development* (MFD) construit actuellement un quai (*fishing quay*) à Estuaire Latanier de 120 m de long et dispose pour le traitement du poisson d'un bâtiment de 34 000 m², d'une zone de stockage pour produit frais de 12 000 m² (- 28°C à + 15°C) et d'un atelier de reconditionnement de plus de 16 000 m². MFD a investi plus de 50 millions de dollars dans ces réalisations. L'apparition d'opérateurs privés appelés *développeurs*, comme la *Mauritius Freeport Development* (MFD) et la *Freeport Operations of Mauritius* (FOM) est la conséquence directe de la politique économique et industrielle ambitieuse du gouvernement mauricien. Ces deux dernières années, les développeurs privés ont investi plus de Rs 1,4 milliard dans les infrastructures et la zone franche peut compter en

2006 sur plus de 100 000 m² d'entrepôts répondant aux normes internationales. Les investissements consentis par les développeurs ont permis de rassembler les ingrédients nécessaires permettant - au point de vue logistique - de soutenir la croissance du Seafood Hub. Ces développeurs proposent des moyens de stockage assez importants (bureaux, ateliers, zone froide et petits terminaux à conteneurs ou terre-pleins, quais) de distribution avec des opérations de reconditionnement (étiquetage), de gestion informatisée, des centres d'exposition et de congrès et des services d'étude et de conseils.

Concernant l'activité pêche proprement dite, sept sociétés d'armements opèrent depuis Port Louis. Il s'agit de compagnies asiatiques comme *Feng Kuo Fishery*, *K.T.Lee Global Ltd* et *Ones-hark Co. Ltd* de Taiwan, *Islands Marine Entreprises Ltd* du Japon, *Seaborn Agencies & Consultants* aux capitaux sino-espagnols et de deux sociétés mauriciennes, *IBL International* (Groupe IBL) et *Talbot Fishing*.

Un port de pêche en projet à Bain des Dames

Un port de pêche devrait être créé à Bain des Dames près du Fort Victoria. Situé en avant de la Plaine Lauzun Industrial Zone, il disposerait de deux quais et de plus de 30 000 m² d'entrepôts et de zone de stockage.

Ci-dessus un document de la Mauritius Ports Authority montre le site de Bain des Dames avec le projet de port de pêche (à droite) et le projet d'extension du terminal vraquier (à gauche).

Le port mauricien de Port Louis est avec Durban (RSA) l'un des plus puissants de la zone. Bien situé, il est protégé des vents par la barrière montagneuse qui comprend le Signal Mountain (320 m) au sud, le Priest Peak (306 m) au Nord, en passant par le Snail Rock (630 m) et le Pouce (812 m), cette succession de monts forme une sorte de bouclier contre les alizés du sud.

Techniquement le port, d'une superficie de 300 ha, possède un terminal à conteneurs (350 000 tonnes de capacité) équipés de portiques post-panamax. Il est fréquenté par plus de 600 navires de pêche et plus de 93 000 tonnes de poissons sont déchargés annuellement depuis 2003.

Des sociétés spécialisées dans le traitement du poisson ont vu rapidement le jour comme *Thon des Mascareignes* (TDM) qui traite plus de 250 tonnes de thon par jour et qui a par ailleurs signé un contrat de co-emballage avec le groupe américain *Bumble Bee*, géant mondial de la conserverie. On peut également citer *Pelagic Process* qui est un partenariat entre le *Réunionnais Soped SARL* et une société mauricienne.

Seafood Hub Ltd est un partenariat entre les sociétés *Pesqueras Echebastar* et *Ireland Blyth Ltd* (Maurice). Le groupe espagnol possède une grosse flotte de bateaux de pêche au thon dont la plupart opèrent aux Seychelles. Une partie du thon pêché arrivera à Maurice par les navires de cette compagnie directement des zones de pêche de l'océan Indien. Le reste sera transbordé aux Seychelles avant d'être acheminé à Maurice.

Enfin, *Princes Tuna* est la filiale mauricienne de groupe anglais *Princes Ltd*. Ce groupe est l'un des leaders mondiaux dans le secteur de l'agroalimentaire et de la conserverie. Princes a investi plus de 600 millions de Rs pour implanter l'unique

centre de transformation de thon à Maurice. Présente depuis 1970 sous l'appellation de *Mauritius Tuna Fishing and Canning Enterprises*, elle commercialise huit variétés de thon, en importe 50 000 à 60 000 tonnes par an des Seychelles et exporte 95 % de sa production en Europe et au Japon (soit 4 500 000 boîtes de thon par semaine).

Réparation navale et autres activités induites

Le *Seafood Hub* devrait réactiver, voire créer des activités annexes liées peu ou prou à l'industrie de la pêche comme la réparation navale par exemple. Les bateaux qui viendront décharger leurs cargaisons de thon pourront effectuer leur réparation ou assurer leur entretien au *Chantier Naval de l'Océan Indien* (filiale du groupe français Piriou) (CNOI) ou au chantier *Taylor Smith Ltd* (2 cales sèches de plus de 110 m) pour des travaux de carénage, de réparations et de maintenance. Rappelons que dans cette zone, hormis la SECREN (Antsiranana/

Madagascar) chantier puissant mais ancien et le chantier de la CCI Réunion aux capacités limitées, les possibilités sont rares.

D'autres sociétés ont saisi l'opportunité. Ainsi, le leader mondial de la fabrication et de la réparation des filets de pêche à la senne, l'Américain *Casamar*, a ouvert une filiale à Port-Louis. Sa filiale mauricienne, la *Casamar Mauritius Ltd* pense pouvoir compter sur un potentiel de plus de 50 navires par an.

Enfin, on peut évoquer la *Mauritius Port Authority* (MPA). Celle-ci devrait également bénéficier des retombées économiques du *Seafood Hub*. Ainsi, les navires de pêche (618 en 2005) feront selon le tonnage, travailler le *Marine Department* de la MPA (pilotage, remorquage et lamanage) mais également la *Cargo Handling Corporation* (CHC) société privée de manutention, dans le cadre des exportations par conteneurs. Là, c'est toute la chaîne logistique (portiques post-panamax, engin de manutention, dockers, avitailleur...) qui est mis à contribution.

Ferme maritime et exploitation de la mer

Il faut signaler une réalisation originale et intéressante, celle de la *Ferme Maritime de Mahébourg*. Celle-ci, qui exploite l'ombrine tropicale se décompose en deux entités. Une éclosérie tout d'abord, (*Marine Fish Hatchery*) qui a vu naître plus d'un million de bébés en 2005 et ensuite, la ferme aquacole (*Marine Fish Farm*) qui a produit 600 tonnes d'ombrine en 2006. Les prévisions portent sur une production annuelle de 1 000 tonnes.

D'autres projets sont en cours de réalisation. Ainsi, l'armement réunionnais *Sapmer* devrait faire construire en 2007, une usine de traitement de la légine (production estimée : 2000 tonnes) et les Hollandais de *Swacanexo* devrait, également en 2007, se lancer dans l'élevage de thon en pleine mer grâce à des cages flottantes et l'arrivée projetée de nouvelles sociétés comme *MTC Seafood Ltd*, *Indiamer Pêcheries Ltd* et *Transfroid Ltd*. Une société française a par ailleurs déposé une demande d'accréditation auprès du BOI pour l'élevage des esturgeons.

Le *Marine Cluster* travaille également sur l'exploitation commerciale de la mer, le "*land based oceanic industry*" en extrayant, par exemple, l'eau de mer à plus de 1 000 m de profondeur. Cette eau de mer profonde pourrait avoir un usage thérapeutique et cosmétique mais aussi servir à l'aquaculture (saumon, truite, huîtres) à l'aquaponie⁽¹⁾ et à la culture perlée. Enfin, l'industrie du tourisme se trouve également très intéressée

par cette eau pure car de nombreux hôtels souhaitent inclure la thalassothérapie dans leurs prestations. D'autres applications sont en cours d'étude comme l'agroalimentaire.



La ferme maritime de Mahébourg - Photo FMM

(1) L'aquaponie est la culture de végétaux en "symbiose" avec les poissons. Ce sont les déjections des poissons qui servent d'engrais pour le végétal cultivé. Le mot aquaponie est la contraction des mots aquaculture (élevage intensif de poissons) et hydroponique. Il s'agit en fait d'un écosystème dans lequel interviennent trois types d'organismes vivants : les poissons, dont les déjections riches en ammoniacales sont la source de nutriment pour les plantes, des bactéries aérobies et anaérobies qui transforment l'ammoniacale en nitrites puis en nitrates et les plantes cultivées.

océan indien

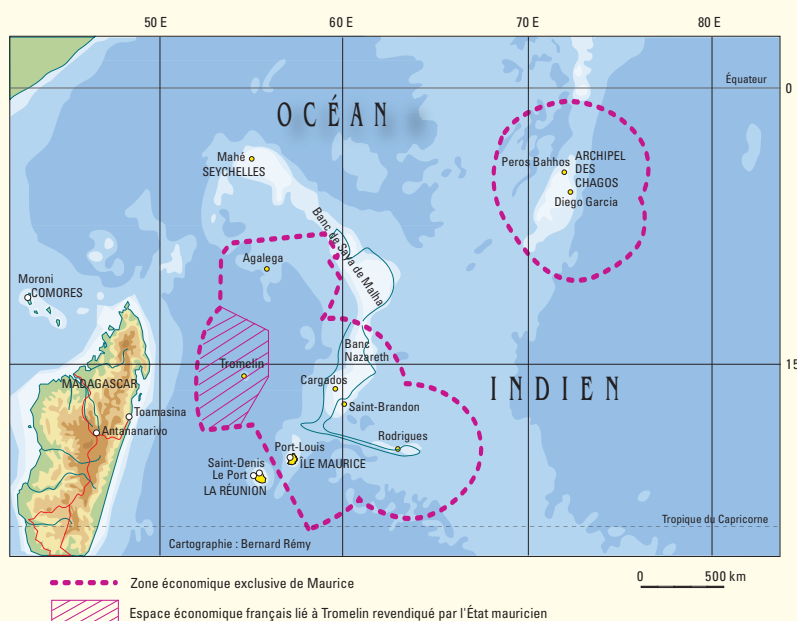
Accords et frictions au niveau international

Située à l'ouest de l'Océan Indien, l'île Maurice dispose d'une zone économique exclusive de plus de 1,9 millions de km² incluant l'archipel des Chagos et les îles d'Agalega. Dans ces eaux, les navires capturent le thon obèse, l'albacore, le listao (skipjack), l'empereur (blue marlin) et l'espadon.

En 2004, la zone sud-ouest de l'océan Indien (Seychelles, Maurice, Réunion, Madagascar) a fourni plus de 450 000 tonnes de poisson sur un total de 1 429 000 tonnes dans l'ensemble de l'océan Indien. En comparaison, il a été

pêché 4 000 000 de tonnes dans l'océan Pacifique (soit 67 % du total mondial) et 576 000 tonnes dans l'Océan Atlantique (soit 10 %).

Le Seafood Hub est ardemment défendu par les autorités mauriciennes. De nombreuses campagnes de promotion se déroulent sur le pourtour de l'Océan Indien. Ainsi, il y a très peu de temps, une délégation s'est rendue à Bangkok. De nombreux contacts sont pris avec les Seychelles, Madagascar, l'Inde et la Chine et une conférence a réuni, les 2 et 3 mars 2006 à Port Louis, plus de 100 participants de monde entier afin d'accroître la fréquentation du pôle mauricien de la pêche.



Maurice bénéficie d'accords de pêche avec l'Union européenne et les navires thoniers battant pavillon mauricien peuvent pêcher dans les eaux seychelloises, mozambicaines et très prochainement malgaches. En outre Maurice bénéficie d'un tarif préférentiel (- 24 %) sur ses concurrents directs en Asie du Sud Est pour les produits destinés à l'Union européenne. En revanche si l'OMC, en raison du lobbying actif de pays comme la Thaïlande ou l'Indonésie, accepte une baisse tarifaire universelle sur les produits de la mer, Maurice pourrait éventuellement perdre sa compétitivité.

Cependant, des pommes de discorde existent entre États. Avec les Seychelles notamment dont certaines sociétés étrangères ont manifesté le souhait de délocaliser leurs activités à Maurice. Mais également avec la France au sujet de l'îlot de Tromelin. Celui-ci est situé à mi-chemin entre Maurice et les Seychelles. D'une superficie de 1 km², Il est revendiqué par la France depuis 1814 (Traité de Paris) et dispose d'une zone économique exclusive (ZEE) importante fort convoitée. Les autorités de l'île Maurice avaient pris l'habitude d'accorder des autorisations de pêches sans réaction des Français sauf en 2004 où deux chalutiers japonais avaient été arraisonnés par la Marine Nationale.

Les conditions semblent réunies pour la réussite du Seafood Hub, d'autant que le port mauricien est bien placé pour être aussi, un pôle portuaire dans l'ouest de l'Océan Indien. Cependant des points négatifs subsistent comme la pratique du transbordement en haute mer, spécialité "taïwanaise" mais celui-ci touche généralement la région entière (Seychelles, La Réunion, Madagascar...) et les opérations de braconnage des eaux territoriales françaises. En outre, les autorités mauriciennes restent mobilisées par le problème de la surexploitation des océans.

La commission des thonidés de l'océan Indien fait partie des cinq organismes internationaux chargés de réguler la pêche au thon. Réunis le 26 janvier 2007 à Kobé (Japon), ces organismes ont annoncé l'adoption d'un plan mondial pour sauver cette espèce menacée par la surpêche.

Les auteurs :

- > Claude **Lagier**, Ingénieur en Génie Maritime, Géographe des activités maritimes, Membre de l'AIVP.
- > Bernard **Rémy**, Ingénieur de Recherche, responsable du Laboratoire de Cartographie et Traitement de l'Image, Université de La Réunion.
- > Ken **Poonoosamy**, Senior manager - Marine Cluster - Board of Investment Mauritius.

Bibliographie

- > P. Cayré, J.Y Legall. *Le thon : Enjeux et stratégies pour l'Océan Indien*. IFRSDC/IRD/CNRS 1996.
- > B. Chérubini. *Tourisme, pêche et environnement dans l'Océan Indien*. L'Harmattan 2004
- > P. Hilbert. *Exploitation d'eau de mer profonde : 10 000 emplois en 5 ans*. L'express Maurice. 13 janvier 2007.
- > H. Labrousse. *Les îles Eparses de l'océan Indien, Revendications et droit international*. La revue maritime, 4^e trimestre 1991, n° 424.
- > H. Labrousse. *La stratégie française dans l'Océan Indien*. 1998.
- > C. Lagier : *Port Louis, Port Réunion et SPAT : vers l'émergence d'un pôle portuaire dans l'ouest de l'Océan Indien*. Thèse en cours de soutenance/ mars 2007. Dir. F. Bart. Bordeaux 3.
- > J. Singaravelou (et Alii), *Atlas de l'île Maurice*. Bordeaux. CRET. 1997.

Les produits sur mesure permettent de diffuser

Si un client, après avoir consulté toutes les informations gratuites proposées sur www.insee.fr et les offres immédiatement accessibles : livres, cédéroms, ne trouve pas de réponse à sa demande, les services de l'Insee peuvent lui proposer un produit sur mesure adapté à ses besoins.

Un produit sur mesure répond à des demandes non satisfaites par l'offre standard de l'Insee. Cette offre s'adresse à différents publics : le secteur privé, comme les bureaux d'études et de conseils, les banques et assurances et les grandes entreprises ; les administrations publiques nationales et locales, les collectivités territoriales, les organismes ayant une mission de service public, les organismes de recherche...

économiques), la plus grande partie des renseignements diffusables se trouve sur le site internet de l'Insee ou dans les publications. Pour cette raison, il n'existe pas d'offre de produit sur mesure dans ce domaine.

L'Insee met sur son site Internet, à la disposition du public, un maximum d'informations en accès gratuit, ainsi que des fichiers détail sur des enquêtes depuis fin 2004. Lorsque toutes les données disponibles sur ces enquêtes sont accessibles directement par l'utilisateur, l'Insee ne réalise pas de tableaux sur mesure, l'utilisateur pouvant faire l'exploitation lui-même.

Comment s'informer ?

En contactant le Service Insee contact qui oriente le demandeur sur toutes les questions d'information statistique, y compris pour les produits sur mesure. Mais dans ce dernier cas, un correspondant reprend contact avec le client : il prend sa demande en charge jusqu'à la livraison des tableaux, la facturation et le service après-vente.

➤ insee-contact@insee.fr

➤ 0 825 889 452 du lundi au vendredi

de 9h à 17h : horaire métropole (0,15 €/minutes à partir d'un poste fixe).

Un tableau par source

Le produit sur mesure permet l'accès indirect à des fichiers auxquels le public n'a pas accès. En effet, la tabulation est réalisée par l'Insee et non par l'utilisateur lui-même. Un dialogue approfondi est donc nécessaire entre le client et l'Insee afin de définir le produit le mieux adapté aux besoins du client. L'offre actuelle ne permet pas l'appariement de deux sources distinctes : un tableau est donc réalisé à partir d'une seule source statistique. Par ailleurs, les résultats diffusés dans le cadre d'un produit sur mesure doivent respecter les règles du secret statistique. Les résultats obtenus doivent concerner un nombre d'unités suffisamment important pour être significatif.

Tous les champs de l'information statistique ne font pas l'objet d'une mise en œuvre de produit sur mesure. Ainsi, en matière de statistiques sur la conjoncture économique (indices et comptes

Un devis, un coût, un délai

Le prix d'un produit sur mesure comprend deux composantes. Le coût d'instruction (technique, administratif et comptable) est fixé forfaitairement à 110 € par source mobilisée. Le coût de réalisation (écriture d'un programme, mise en forme des résultats...) dépend du niveau de complexité de la restitution demandée. Ce coût peut s'échelonner de 69 à 153 € pour un tableau. Lorsque la commande comporte plusieurs tableaux, le coût d'un tableau supplémentaire est divisé par trois.

L'Insee établit un devis indiquant le **coût total** de la prestation (au minimum 179 € hors frais de port) et le **délai de livraison** des résultats.

des tableaux inédits

Le chargé de relation avec les publics noue un dialogue approfondi avec le client



Marie-France LADEN
Chargée de relation avec les
publics de la Direction régionale
de La Réunion

Les chargés de relation avec le public de chaque direction régionale de l'Insee engagent une relation directe avec le client pour fournir les produits sur mesure : analyse de la demande, établissement du devis, envoi de la facturation, livraison des tableaux, service après vente, conseils. La compréhension des besoins du client est une étape importante car la suite du processus en dépend.

Une mauvaise interprétation de la problématique du demandeur peut en effet conduire à lui fournir des résultats qui ne répondent pas à sa demande. D'où la nécessité de préciser ensemble tous les éléments permettant la réalisation des tableaux : le champ ou la sous-population concerné, le niveau géographique, éventuellement le lieu de travail ou de résidence, les nomenclatures souhaitées. Il faut également s'accorder sur la définition des termes ou concepts utilisés pour éviter tout malentendu.

Les sources des produits sur mesure

Les sources statistiques pour lesquelles l'Insee offre actuellement cette prestation figurent dans la liste ci-dessous. Selon le type de collecte de l'information, on peut les classer en deux catégories :

➤ Les enquêtes statistiques

- effectifs des collectivités territoriales (Colter),
- enquête annuelle d'entreprise (EAE) : commerce, services,
- liaisons financières entre entreprises (Lifi),
- recensements de la population 1999 et antérieurs,
- système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine).

➤ Les sources administratives

- ANPE (offres et demandes d'emploi),
- déclaration annuelle de données sociales (DADS),
- déclaration des mouvements de main d'oeuvre (DMMO),
- démographie d'entreprises et d'établissements (stocks, créations, transferts, défaillances),
- état civil : naissances, décès, mariages, reconnaissances,
- recensement des agents des services publics,
- revenus fiscaux des ménages,
- système unifié de statistiques d'entreprises (Suse),
- Urssaf (exploitation statistique des bordereaux de cotisations).

Actuellement, pour chaque source, une documentation est fournie sur demande. Vous pouvez la trouver sur www.webcommerce.insee.fr/produits-mesure.php